

VILLE DE MARSEILLE
 MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13^{ème} et 14^{ème}
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

&

REUNION DU CICA

**Consacrée au projet de l'artiste Christophe Fort sur le Massif de l'Etoile et au devenir des Emplois
 EVS en fin de contrat au 30 juin 2009
 Procès-verbal in extenso de la Séance du 24 juin 2009**

CENTRE D'ANIMATION DE CHÂTEAU-GOMBERT - 13013 MARSEILLE

*La Séance est ouverte à 17 h 30, sous la présidence de M. Georges HOVSEPIAN, Maire du
 7^{ème} Secteur de Marseille.*

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Monsieur HOVSEPIAN. Chers collègues, cette séance du Conseil d'Arrondissements est ouverte.

Monsieur BOURGAT. Monsieur le Maire, en préalable à notre réunion, j'aimerais que nous ayons une pensée pour M. Jean-Claude LEVY qui est très mal et pour son épouse qui se bat à ses côtés en ce moment.

Monsieur HOVSEPIAN. Tout à fait. J'ai eu Mme LEVY au téléphone, en direct. Elle m'a expliqué qu'elle vit en ce moment les dernières heures de son mari, extrêmement compliquées et difficiles. Nous aurons donc tous une pensée pour eux.

Installation de M. François FLORY, suite à la démission de M. Robert BRET.

Monsieur HOVSEPIAN. Chers amis, tout d'abord, suite à la démission de Robert BRET, nous installons dans ses fonctions M. François FLORY. Bienvenue !

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur HOVSEPIAN. Chers amis, aujourd'hui, nous avons donc décentralisé notre Conseil d'Arrondissements sur Château-Gombert et nous l'avons ouvert au CICA pour évoquer deux sujets sur lesquels nous avons souhaité engager un débat.

1- PREMIERE PARTIE / CICA

A- Situation des Emplois Vie Scolaire

Monsieur HOVSEPIAN.

Ce premier sujet est particulièrement préoccupant puisqu'il s'agit de l'avenir des Emplois de Vie Scolaire actuellement en fin de contrat.

Nous avons voulu inscrire ce sujet au sein de notre CICA aujourd'hui, avec ma collègue et amie Sylvie ANDRIEUX, Députée, car nous avons récemment tous les deux reçu une délégation d'Employés de Vie Scolaire qui nous ont annoncé la fin de leur contrat au 30 juin prochain.

Je dois dire que nous avons été particulièrement touchés par les témoignages et également par leur situation. C'est un sujet d'importance, qui renvoie d'ailleurs à la manière dont le gouvernement traite l'Education Nationale, traite ses agents et notamment depuis plus de deux ans.

Aujourd'hui, mes chers collègues, nous assistons à une nouvelle étape d'une grande braderie, d'autres parleront peut-être de casse, du service public

et notamment de l'Education Nationale. Avec l'annonce au chômage de quelques 30 000 employés de Vie Scolaire en France, alors même que le cadre d'emploi EVS, Educateurs de Vie ou Educatrices de Vie Scolaire, est maintenu, ce gouvernement remercie de la manière la plus brutale et la plus méprisante qui soit des agents dévoués, aux compétences et à l'expérience plébiscitées par les enseignants et par les parents des lieux de travail.

Bien entendu, cette mise au chômage s'accompagne d'une absence totale de reconnaissance des missions qui ont été exercées : aucune valorisation de l'expérience professionnelle acquise, aucune reconnaissance des heures supplémentaires effectuées. Nous vivons là, hélas, une suite logique d'un processus, déjà commencé et entamé, de suppression et de non-remplacement de postes essentiels à la bonne marche de l'Education Nationale.

Aujourd'hui encore, si vous y avez été attentifs, on a annoncé pour 2010 la suppression de 16 000 postes dans l'Education Nationale. Hier encore, pour fêter son départ dignement, M. DARCOS a fait annoncer, comme je l'ai dit, la suppression de ces 16 000 postes de fonctionnaires.

C'est donc dans ce contexte, qui est vraiment déplorable, qu'il convient de réagir avec conviction et avec énergie. Pour cela, nous avons préparé une délibération que je soumettrai bien sûr au Conseil d'Arrondissement. Mais, avant, j'invite les représentants des personnels EVS, mais aussi les éducateurs, enseignants et parents présents, à nous livrer leurs témoignages et à rappeler les attentes qui sont les leurs, notamment auprès de la Ville et auprès de l'Etat, c'est-à-dire auprès du gouvernement.

Je souhaiterais aussi que notre collègue Sylvie ANDRIEUX, Députée, nous rappelle aussi les initiatives fortes qu'elle a récemment prises afin d'interpeller au plus haut niveau le Ministère sur cette question.

(Mme FRANÇOISE, Mme SANDRINE et Mme NACERA prennent place à la tribune)

Madame FRANCOISE.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus et Députés, tout d'abord nous tenons à vous remercier, surtout M. HOVSEPIAN, Maire des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements, les élus et Mme ANDRIEUX, au nom de l'ensemble des EVS, AVS, AED, de nous donner l'opportunité de nous exprimer ce soir pour exposer notre problème.

Pour mémoire, l'Education Nationale a recruté des personnels EVS, Emploi de Vie Scolaire, qui sont synonymes d'assistantes de Directeur des Ecoles, AED, Assistantes d'Education, et AVS, Auxiliaires de Vie Scolaire, sous forme de contrats aidés qui sont les CAV, Contrats d'avenir, et les CAE, Contrats d'accompagnement dans l'emploi. Ces contrats sont de droit privé et de nature précaire, dont la durée varie selon le contrat.

Chacune de nous vous exposera les trois situations actuelles, sachant que l'objectif de ces personnels est d'assurer les tâches indispensables et quotidiennes dans les écoles. Voici dans un premier temps, le cas des EVS.

Les EVS sont des personnels qui ont pour mission d'alléger le travail des Directeurs et Directrices, qui n'ont que deux demi-journées ou une décharge complète ; le travail des EVS va très souvent bien au-delà de ce qui leur incombe. Voici un aperçu de ce qu'elles prennent en charge sur un temps de 26 heures hebdomadaires, pour un salaire à peine suffisant de 809 Euros net.

Ils font l'appel téléphonique, l'élaboration d'emplois du temps, la tenue d'agendas, le traitement du courrier, le classement et le suivi des dossiers, la saisie des données sur ordinateur, des travaux courants de secrétariat, les inscriptions, les dossiers de 6^{ème}, bien entendu avec leur Directeur ou Directrice, la médiation entre les élèves, parents et professeurs, être à l'écoute de tout problème, l'aide à la surveillance des élèves, la relation avec l'équipe des classes à handicap, l'infirmerie,

l'accompagnement des sorties scolaires, la mise en place d'actions sportives et ludiques, et des interventions diverses sur les problèmes de la vie courante de l'école.

Après trois années et plus, d'implication à côté des équipes éducatives, nous avons démontré nos capacités d'adaptation et d'intégration. En effet et contrairement à ce qui est spécifié dans notre contrat de travail, très peu ont bénéficié d'une formation, ou même pas du tout. Formées seules sur le tas, nous avons néanmoins acquis une véritable expérience professionnelle, mais qui ne débouche ni sur une validation des acquis ni sur un emploi stable.

A ce jour, ce sont près de 45 000 personnes qui sont renvoyées au bout de trois ans de bons et loyaux services pour l'Education Nationale. Il est à noter que la lettre de fin de contrat reçue par ces EVS, ADS, AED, précise qu'il arrive à un terme de 36 mois, alors que les contrats ont commencé en début d'embauche en septembre et sont terminés à fin juin. Par conséquent, ils sont renvoyés au bout de 32 ou 34 mois. Ceci permet à l'Etat de ne pas payer les congés d'été en prévoyant le terme à fin juin, ce qui est une totale ineptie.

Il faut aussi préciser que les postes qui sont pérennisés ne sont pas supprimés mais re-attribués à l'embauche de près de 45 000 autres personnes novices. Nous déplorons cette situation, malgré toutes les démarches successives que nous avons pu entreprendre, c'est-à-dire pétitions, motions et demandes d'entrevue, avec l'aide des maires, des élus, des députés, des syndicats des écoles tous confondus, ainsi que les parents d'élèves qui se sentent impliqués dans notre cause.

En dépit de nos interventions auprès du Sénateur Maire de Marseille, du Cabinet du Préfet, du Recteur, du Ministre de l'Education, M. DARCOS, qui depuis aujourd'hui ne l'est plus, je le précise, ainsi qu'auprès de Monsieur le Premier Ministre, M. FILLON, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse à nos courriers et personne n'est à l'écoute de nos revendications et de nos propositions, qui sont les suivantes.

- Reconduction des contrats, comme pour les personnels de plus de 50 ans et les personnels handicapés.

- Maintien des emplois qui deviennent statutaires.

- Création d'un concours de 3^{ème} degré pour évaluer et valider nos années de travail déjà effectuées et toutes autres propositions du gouvernement qui seraient les bienvenues.

Ceci nous permettrait d'avoir un travail, un vrai statut, un vrai salaire et de mettre fin à cette précarité. Mais malheureusement, aucun dialogue ne peut se faire ni même par le biais d'un médiateur, que le gouvernement aurait pu mandater comme il fait pour d'autres causes.

Quelles raisons légitimes sont-elles vraiment invoquées qui justifieraient le refus de pérenniser nos emplois dans l'Education Nationale ? A plusieurs reprises, des questions sur le sujet posées aux séances de l'Assemblée Nationale depuis le début de l'année 2009, n'ont reçu que des réponses mettant en avant uniquement ce qui a été fait, mais sans apporter une réponse au devenir des personnels en précarité.

Le 17 juin 2009, M. DARCOS, ancien Ministre de l'Education Nationale, répondant à une question à l'Assemblée Nationale, explique que les personnels renvoyés vont être dirigés vers le Pôle Emploi pour être affectés vers d'autres missions d'accompagnement. Celles-ci seront tout autant précaires, sous-payées et sans perspective d'avenir. Ceci nous semble incohérent et absurde, surtout si l'on songe aux terribles difficultés que connaît ce service;

L'aspect indispensable de ces emplois initialement sollicités par les Directeurs et Directrices des écoles en septembre 2005, justifie grandement leur besoin et la pérennisation des personnels compétents. Il en va du bon fonctionnement des écoles et du bien-être des élèves. Ce sont les deux

choses essentielles que le gouvernement néglige.

Pour finir, je rajouterai qu'il faut arrêter de se servir des EVS, ADS et AED, comme des pions et de considérer si basement les valeurs humaines que les équipes pédagogiques. Les élèves et parents d'élèves savent reconnaître en nous et nous le montrent au quotidien. Notre déception est à la hauteur de notre attachement à l'école et nous avons toujours l'espoir d'être écoutés et entendus pour que nos contrats soient renouvelés afin de sortir de cette situation précaire.

J'espère vraiment que nos interventions vous auront permis d'y voir plus clair et de vous rendre compte des aberrations du système. Merci de votre attention.

(Applaudissements dans la salle)

Madame SANDRINE.

Bonsoir ! Je vais maintenant vous exposer le cas des Assistants d'Education, qui ont comme sigle AED.

Les Assistants d'Education sont recrutés par un contrat de droit public qui ne peut être renouvelé dans la limite d'une période d'engagement totale de six ans et conformément aux conditions réglementaires applicables à tous les agents non titulaires de l'Etat, article 3 du Décret du 17 janvier 1986.

Le dispositif des Assistants d'Education s'inscrit dans l'objectif social d'aide aux étudiants dans la poursuite de leurs études. Ainsi l'article 4 du Décret du 6 juin 2003 prévoit que les Assistants d'Education peuvent être recrutés à temps plein ou à temps incomplet.

En écoles élémentaires, les contrats sont uniquement des mi-temps, 20 heures par semaine, pour une rémunération nette de 561,81 Euros par mois, pour que les étudiants puissent poursuivre leur cursus universitaire. Or, un étudiant ne peut être présent et compétent du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 16 h 30.

D'après nos contrats et l'article L.916-1 du Code de l'Education, les Assistants d'Education sont recrutés pour exercer des fonctions d'assistance à l'équipe éducative. Dans le 1^{er} degré, les Assistants d'Education participent, en appui à l'équipe éducative et sous l'autorité du Directeur d'école, à l'encadrement et à l'animation de toute action de nature éducative conçue dans le cadre du projet d'école, comme la surveillance et l'encadrement des élèves pendant tout le temps scolaire, l'encadrement des sorties scolaires, l'animation de la bibliothèque, l'accès aux nouvelles technologies, l'aide à l'étude, l'aide à l'encadrement et à l'animation des activités culturelles, artistiques et sportives.

Pourtant, les fonctions d'Assistants d'Education ne se limitent pas seulement à l'assistance de l'équipe éducative, surtout dans les écoles élémentaires qui sont essentiellement en Zone d'Education Prioritaire et où l'on travaille avec des élèves difficiles, qui ont un comportement violent, des difficultés scolaires et parfois non francophones. Il faut y ajouter un rôle social, être un repère et un élément de stabilité pour l'élève, être à l'écoute et avoir sa confiance pour travailler ensemble, et un rôle de médiation important, savoir gérer les conflits entre élèves pour être le lien entre l'enseignant et l'élève. Ces deux facteurs sont indispensables pour pouvoir mener au mieux son rôle éducatif.

L'expérience professionnelle que nous avons assimilée depuis six ans, nous l'avons acquise seul et avec le soutien de l'équipe enseignante, car aucune formation n'a été mise en place. Pourtant, l'article 6 du Décret du 6 juin 2003 stipule que les Assistants d'Education suivent une formation d'adaptation à l'emploi incluse dans le temps de service effectif et que cette formation constitue un élément important du dispositif. Comme pour les Emplois de Vie Scolaire, aucune formation n'a été proposée.

Assistant d'Education est devenu un métier complémentaire au travail des enseignants aujourd'hui nécessaire au bon fonctionnement de la classe lorsqu'il y a des élèves difficiles et de niveaux scolaires différents, pour lesquels une prise en charge individuelle, ponctuelle, leur permet d'avancer dans le programme scolaire et ainsi ne plus retarder les autres élèves.

Pourquoi ne pas prendre exemple sur nos voisins européens comme la Suède et la Finlande qui, depuis 2001, dans le cadre du programme international pour le suivi des acquis des élèves, PISA, mis en place par l'OCDE, Organisation de Coopération et du Développement Economique, mesurent les performances des élèves de 15 ans en maths, en sciences et en compréhension de l'écrit, dans 57 pays. La Finlande arrive en tête dans les trois domaines. Dans chaque classe, il y a en permanence deux adultes, un maître qui fait cours et un assistant auxiliaire qui veille au travail individuel des élèves et prodigue son aide en cas de besoin.

Le travail d'un Assistant d'Education est comparable, voire identique à celui d'un auxiliaire en Finlande ou en Suède, mais un mi-temps sur une voire deux écoles élémentaires, ce n'est pas suffisant, surtout quand on travaille dans des écoles où les populations sont non francophones, où il y a de la violence et des difficultés scolaires. Il faut des emplois à temps plein dans chaque école et garder le personnel déjà en place. Et l'Education Nationale a déjà du personnel formé et compétent, avec pour certains jusqu'à six ans d'expérience, les Assistants d'Education.

Il serait bien qu'un statut soit mis en place pour pérenniser les emplois et les personnes, de créer des postes similaires en France par concours 3^{ème} emploi, ou mettre en avant la validation des acquis de l'expérience, et que les chefs d'établissement s'engagent à nous informer et orienter vers les services académiques concernés.

Au nom des Assistants d'Education et des autres emplois précaires de l'Education Nationale, nous demandons un vrai travail, un vrai statut et un salaire décent. Merci.

(Applaudissements dans la salle)

Madame NACERA.

Pour ma part, je fais une petite synthèse, parce que je suis EVS et non AVS, et je voudrais ouvrir une parenthèse parce que ces personnels également sont très utiles dans l'Education Nationale.

Contrats aidés dans les écoles, EVS, AVS, AED, type de contrat : contrat d'avenir pouvant aller de 12 à 36 mois. Nous sommes nombreuses à être dans ce cas de figure, il est impératif que nous soyons reconnues. Il nous faut acquérir un statut, un vrai travail et, par conséquent, un salaire décent qui nous permettra de sortir de la précarité dans laquelle ces contrats nous enlisent.

Nous sommes nombreuses à espérer que nos contrats soient non seulement renouvelés mais pérennisés. Nos situations sont toutes différentes mais néanmoins similaires. Il est déplorable de constater que nous faisons partie des statistiques et que celles-ci ne bougeront pas, car les milliers de contrats d'avenir que nous sommes sur le département et également à l'échelle nationale et qui se retrouveront au chômage le 30 juin prochain seront remplacés au mois de septembre par autant de nouveaux contrats et les chiffres du chômage seront rétablis.

Dans nos écoles, précisément en ce qui concerne les Employés de Vie Scolaire -je suis concernée-, et pour éviter la confusion nous dirons les Assistants des Directeurs et Directrices d'école. Nous déchargeons les Directeurs et Directrices de tous les tracas du quotidien, les tâches administratives, le suivi des dossiers, l'accueil et le lien avec les parents d'élèves, le suivi des élèves, l'aide à la surveillance des élèves, la gestion des absences, la relation entre les services techniques pour la

bonne marche de l'école.

Quelquefois, notre implication est telle qu'elle va au-delà de nos prérogatives. Et là, j'ouvre une parenthèse pour les AVS, Auxiliaires de Vie Scolaire. En ce qui concerne les Auxiliaires de Vie Scolaire, le travail est plus spécifique. Elles prennent en charge des enfants en difficulté, parfois avec des handicaps lourds. Elles sont nécessaires et utiles, car elles permettent la scolarisation des élèves handicapés dans les établissements scolaires, ce qui est une nécessité.

Il est indiqué que des mesures ont été prises pour améliorer la prise en charge des enfants handicapés. Il est évident que cette question est cruciale et qu'elle démontre la nécessité de ces personnels en contrat aidé, pour lesquels il est évident, voire impératif, que leur contrat soit renouvelé et pérennisé.

D'après un Député UMP, que je ne nommerai pas, le gouvernement s'est réellement penché sur la question et il en est ressorti que les AVS, donc Auxiliaires de Vie Scolaire, devraient être reconduites à leur poste. Il est donc évident que les choses peuvent bouger et qu'il est possible de légiférer dans des délais très courts.

Nous sommes mobilisés depuis un certain temps, ainsi que divers syndicats de l'Education Nationale, des enseignants et de nombreux parents d'élèves, qui forcément nous soutiennent. Nous espérons être renouvelés au moins une nouvelle année, ce qui nous permettra d'intensifier le mouvement et peut-être obtenir ce que nous revendiquons : un vrai travail, un vrai statut, un vrai salaire ! Merci.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur HOVSEPIAN. Merci ! Après ces trois interventions, je donne la parole à Mme ANDRIEUX.

Madame ANDRIEUX.

Il était important de réunir ce Conseil d'Arrondissements décentralisé et ce CICA sur un sujet éminemment important, surtout au lendemain d'un discours qui se veut un discours de relance d'une mandature et qui dit que l'objectif de la République est de préserver l'emploi et d'avoir une politique à l'endroit de l'emploi.

Personnellement, je vous remercie de vos travaux. Je ne sais pas si ce sont des pontes, mais pour moi vous êtes des personnes engagées. Ce n'est pas un réflexe corporatiste, ce n'est pas du tout des revendications ou des préoccupations d'intérêts personnels additionnés, pas du tout ! Cela concerne des milliers de femmes et d'hommes en France.

Lorsque l'on fait une politique de l'emploi, c'est une politique qui se veut pérenne, surtout dans des temps de crise où journallement il y a des centaines voire des milliers d'emplois qui sont supprimés. On en est à 70 000 emplois mensuels supprimés, avec l'annonce encore hier de l'ancien Ministre M. DARCOS qui nous explique que d'un tour de passe-passe on va supprimer des milliers d'emplois dans l'Education Nationale, mais que de toute façon tout cela sera compensé et que l'on ne s'apercevra de rien !

La problématique est donc de dire que lorsque l'on fait une politique d'emploi, c'est bien pour en créer et non pas pour laisser dans la précarité des hommes et des femmes, qui d'abord sont indispensables dans leurs responsabilités, qui créent un lien social, qui se forment et qui travaillent avec tous leurs pairs, pour après être "jetés comme des kleenex", sans garantie du lendemain.

Donc, après vous avoir rencontrées, j'en ai immédiatement parlé, puisque cela fonctionne ainsi à l'Assemblée, en réunion de Groupe. D'autres Députés bien entendu, d'autres villes de France, avaient fait la même démarche. Nous avons donc fait une démarche, c'est notre Président de Groupe, Jean-Marc AYRAULT, qui a fait une démarche auprès du Ministre Xavier DARCOS,

jusqu'à hier soir ancien Ministre de l'Education. J'étais intervenue de mon côté, demandant une question d'actualité et j'aurais dû intervenir face à l'actualité et modifier le sujet de ma question d'hier. Mais, dès aujourd'hui, j'ai bien entendu réécrit en ce sens au nouveau Ministre pour lui rappeler d'ailleurs que lors des séances d'actualité du mercredi 10, c'était la Secrétaire d'Etat qui le disait elle-même : il faut un vrai statut.

C'est ce que vous réclamez, c'est le professionnel qui le mérite. Donc, au-delà des beaux discours, on demande des actes clairs et surtout rapides, puisque le mois de juin est déjà bientôt terminé. Donc je compte sur l'Etat, qui doit faire face à ses responsabilités, surtout que l'Education est quand même un des piliers et des fondamentaux de la République.

Donc, sachez que la parlementaire que je suis a fait son travail, que le Groupe auquel j'appartiens bien entendu s'est mobilisé et que, puisqu'il y a des sessions extraordinaires, nous continuerons à manifester fortement dans tous ces lieux, puisqu'il y aura encore des questions d'actualité malgré la séance extraordinaire, le mardi et le mercredi, elles sont ainsi figées pour bien entendu redoubler de vigilance et, on est dans une course contre la montre, essayer d'obtenir pour votre compte bien sûr un résultat, ce qui est la moindre des choses pour un travail, un investissement si fort de votre part.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur HOVSEPIAN. Merci à Mme ANDRIEUX pour son investissement et notamment pour sa réactivité ! Y a-t-il des interventions ?

Madame VALADEAU.

Pour ajouter, en accord complet avec ce qui a été présenté dans le cadre du CICA et par Madame la Députée, ces questions des emplois qui sont menacés aujourd'hui, ce sont des missions pour lesquelles les différentes réunions de concertation, de préparation des Assises pour l'Ecole, ont pointé le côté indispensable pour les différentes écoles de nos arrondissements, mais j'imagine que c'est vrai à l'échelle du territoire national.

Ce sont des missions sur lesquelles on est alerté depuis des années par les Directeurs d'école, par les remontées des conseils d'école, sur le fait qu'un Directeur d'école ne peut pas assurer des parties administratives des écoles, sur le fait que le nombre de Tatas dans cette ville ne cesse de diminuer, année après année. On n'a plus une Tata par classe de maternelle, ce qui rend le travail quand même largement plus difficile pour les enseignants.

Sur la question des enfants en difficulté ou porteurs d'un handicap, toutes les études montrent en quoi la scolarisation en milieu ordinaire et en quoi le fait pour un enfant d'être suivi par quelqu'un de référent, année après année, la même personne, est vraiment source de progrès pour ces enfants. Donc, sur le côté vraiment important de ces missions, cela paraît une évidence.

Mais ce qui, au-delà de ces questions, montre que c'est vraiment un gâchis terrible quand même et un non-sens intégral, c'est qu'en 2006, au moment où la loi a été faite pour permettre à des personnes de se voir proposer une sortie d'un contexte de chômage et une politique soi-disant de réinsertion durable, ces propositions étaient alléchantes. Cela remplissait des missions, c'était mis comme une prévision sur le durable, donc on pouvait s'attendre à ce que, suite à des formations, les personnels embauchés puissent intégrer l'Education Nationale, parce que, petite parenthèse, l'Education Nationale, au fur et à mesure, devient quand même le plus grand pourvoyeur de France de personnels précaires. Donc on pouvait quand même s'attendre à ce que les postes puissent être pérennisés. Donc, effectivement, cela pouvait paraître comme quelque chose d'intéressant.

On a même appelé cela "contrats d'avenir". Quelle fumisterie quand on voit ce qui se passe aujourd'hui ! Quel culot d'appeler cela "contrat d'avenir" quand au bout d'un an, deux ans, trois ans, on dit à des personnes qui se sont investies : "merci, mais l'avenir pour vous..., on va en prendre 30 000 autres".

Parce que ce qu'il faut quand même mesurer dans le non-sens et dans la fumisterie quand même et l'écran du fumée que l'on nous met avec cette question, c'est que sur les 30 000 postes qui aujourd'hui vont voir leur contrat s'arrêter, on va en réembaucher 30 000 autres à la rentrée ! Parce que, suite à des interventions à l'Assemblée Nationale l'année précédente, les emplois vont être pérennisés, mais pas les postes, pas les personnes, ce qui veut dire que des contrats aidés à la rentrée prochaine, il y en aura 30 000 nouveaux, les chiffres du chômage, on va avoir une déclaration du nouveau Ministre, M. DUCHATEL, qui va dire : "On aide 30 000 personnes à s'insérer dans l'emploi par le biais de contrats aidés dans l'Education Nationale !" Oui, mais ces 30 000-là gommeront les 30 000 qui eux auront perdu leur moyen de subsistance au mois de juin.

Vous parliez tout à l'heure de variable d'ajustement. On ne peut pas accepter que des gens servent de variable d'ajustement pour gommer les chiffres du chômage, année après année. On ne peut pas accepter que ce soit un retour au Pôle Emploi. Le fait que vous fassiez, vous, des propositions en termes de validation des acquis de l'expérience professionnelle, en termes d'engagement pour aller plus loin dans votre profession, prouve bien l'importance que vous avez donnée à votre travail, le fait que vous vous êtes investies dans les écoles et que, pour vous, il ne s'agit pas simplement de continuer de perdurer dans ces contrats aidés, parce que normalement un contrat aidé, c'est fait pour déboucher sur un emploi stable. Ce n'est pas fait pour récupérer l'argent et après, se débarrasser des gens.

De la même façon, je dirai même que si l'on n'aide pas à perdurer, il faut rendre l'argent, parce que l'argent de l'Etat servirait à faire de l'emploi durable, et non pas à faire des postes, Madame la Députée parlait tout à l'heure effectivement des "emplois kleenex", oui, l'argent pour l'employer, cela sert normalement pour faire du durable.

On a des cas précis pour la privatisation de La Poste, notre Mairie de Secteur se bat contre la privatisation de La Poste : on sait que le gouvernement peut légiférer très rapidement. Donc, effectivement, la possibilité existe de légiférer très rapidement pour permettre à ces emplois non pas de continuer en contrats aidés et non pas de continuer dans la précarisation, mais réellement maintenant de passer au volet : "comment on permet aux personnes de passer des concours de la fonction publique, de valider des acquis de l'expérience et d'être titularisées".

(Applaudissements dans la salle)

Madame BRYA.

Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé en préambule, cette rencontre avec les EVS, avec les Emplois de Vie Scolaire, vient après une rencontre avec vous-même et Madame la Députée Sylvie ANDRIEUX. Donc ce sont des temps qui ont eu lieu non seulement de rencontre avec vous-même et Madame la Députée Sylvie ANDRIEUX, mais aussi sur les temps de concertation que sont les CICA, puisque vous avez souhaité que l'Education soit une priorité dans cette Mairie de Secteur. Nous avons pour cela mis en place les CICA Education, avec Hélène VALADEAU et Sandrine ORTO. Et dans le cadre de ces CICA Education, nous avons rencontré Mesdames et nous avons fait un point avec elles sur leur situation.

Et il est vrai qu'il est clair que cette situation, au-delà des questions simplement d'emploi et de fin de contrat, pose véritablement la question du service public de l'Education Nationale. C'est ce que disait très justement

Madame la Députée Sylvie ANDRIEUX, la question de la République, véritablement : comment, à un moment donné, on arrive à faire en sorte qu'il y ait une continuité éducative au sein de notre Education Nationale. Et c'est là que le bât blesse ! Non pas seulement pour vous, Mesdames ! Le bât blesse parce que nous avons formé des personnes, nous avons recruté des personnes, nous avons fait en sorte qu'aujourd'hui vous soyez qualifiées pour ces emplois, pour que vous ameniez une valeur ajoutée à l'Education Nationale et non seulement pas uniquement à l'Education Nationale, mais à la République, comme le disait très justement Sylvie ANDRIEUX ! Et c'est cela qui est en question ce soir !

Ce n'est pas seulement vos emplois, c'est la défense de la continuité éducative et la défense de l'Education Nationale. Et je crois que défendre vos emplois, Sylvie ANDRIEUX le disait très clairement, c'est défendre clairement la République ! Et vous défendre, ce n'est pas seulement vous défendre vous en tant que personnes, mais défendre les enfants qui ont droit à de la qualité !

Actuellement, avec Garo HOVSEPIAN, Sylvie ANDRIEUX et Sandrine ORTO, nous faisons la tournée de l'ensemble des écoles primaires sur le secteur, il y a du travail ! Du travail simplement pour qu'il y ait une égalité de traitement ! Nous ne souhaitons pas plus mais nous ne souhaitons pas moins ! Et comme nous ne souhaitons pas moins, nous ne souhaitons pas moins pour vous non plus.

Nous souhaitons que vos emplois, qui ont montré leur qualité, qui ont montré leur contenu, que ce soit d'un point de vue pédagogique, que ce soit d'un point de vue technique, puissent à un moment donné perdurer dans le temps et être reconnus à leur juste valeur. Ce n'est que cela ! Et cela, ce n'est pas simplement faire du favoritisme, des passe-droits ou je ne sais quoi d'autre, c'est simplement demander que la chose publique soit respectée. Vous respecter, c'est nous respecter aussi et respecter le contribuable que nous sommes, comme le disait très justement Hélène, mais respecter simplement les citoyens de cette République.

Donc c'est pour cela que dans ce combat, lorsque vous nous avez interpellés en CICA Education au Merlan, où les professeurs étaient présents, les parents étaient également présents et représentés, et c'est à l'initiative d'ailleurs de Jean-Marie BARSOTTI que vous avez été présentées ce soir-là, nous avons dit : banco ! Interpellez la Mairie, interpellez le Maire, interpellez le CICA ! C'est une question centrale, non seulement pour la Mairie de Secteur mais au-delà de notre Mairie de Secteur, centrale pour notre République comme le disait Sylvie ANDRIEUX tout à l'heure, tout simplement.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur HOVSEPIAN.

Dans cette première partie de notre réunion, c'est-à-dire dans la partie CICA, si dans le public il y a des personnes qui veulent s'exprimer, elles le peuvent.

Avant d'intervenir, veuillez s'il vous plaît vous présenter.

Monsieur Franck NEFRE, Syndicat Force Ouvrière de l'Enseignement.

En fait, notre Organisation Syndicale défend les EVS, AVS et AED, donc tous les emplois précaires de l'Education Nationale. Nous avons réuni en fait plusieurs AG du personnel précaire de l'Education Nationale, depuis le mois d'avril.

Historiquement, nous pouvons dire que dès le début et dès la mise en place de ces contrats, nous avons été contre leur mise en place parce que nous savions pertinemment qu'au bout de trois ans les problèmes allaient se poser. Nous voulions dès le début en fait que ces personnels bénéficient

d'un vrai statut, d'un vrai contrat et d'un vrai salaire, ce qu'elles n'ont pas eu.

Les contrats précaires dans l'Education Nationale, ce n'est pas nouveau, cela se succède en fait depuis les années 80, sous différents sigles. Les derniers en date, effectivement, ce sont ces EVS, AVS, AED, en contrat CAE, Contrat d'Emploi Aidé et Contrat Avenir. Quand on parle de Contrat Avenir, effectivement on voit bien où l'on en est actuellement !

Nous avons donc réuni ces personnes, nous avons mis en place avec elles une plateforme revendicative, nous les accompagnons en fait depuis le début. Il s'agit actuellement de 32 000 personnels qui vont être mis au chômage à partir du 1^{er} juillet. Nous sommes allés en fait partout, là où l'on pouvait, c'est-à-dire chez le Préfet à deux reprises, ce matin même nous étions en délégation pour la deuxième fois chez le Préfet. Celui-ci apparemment ne nous a toujours pas donné de réponse pour ces personnes. Ils acquiescent bien bassement, en fait, ils se rendent compte de la situation et la seule solution, c'est d'accompagner ces personnels au Pôle Emploi. Voilà leur seul avenir ! Le Contrat Avenir, c'est cela en fait !

Pour ces personnes, arriver et taper à la porte du Pôle Emploi, il ne faut pas rêver, dans le contexte de crise actuel elles ne retrouveront rien. Certaines personnes, et je vous assure que l'on a reçu des lettres et on suit des personnes qui sont dans des situations terribles, des personnes qui, si elles ne touchent pas leur salaire à la fin du mois de juillet, se retrouveront dehors avec leurs deux gamins ! C'est que 800 Euros, pour elles, c'est ce qui leur permet de vivre. Elles n'en demandent pas plus pour l'instant, elles demandent simplement à pouvoir retravailler, à continuer à travailler dans le poste actuel.

Et puis par la suite, effectivement, dans une deuxième partie, il faudra réfléchir à ces contrats, elles ont elles-mêmes des solutions à proposer, pérenniser ces emplois parce que l'on aura toujours besoin de toute façon de ces emplois. Les AVS, pour les handicapés, depuis la mise en place de la loi Fauchon, des élèves handicapés on en aura toujours dans les écoles. Les secrétaires de Direction, effectivement, ont montré et elles se sont auto-formées pour cela, parce qu'il n'y a pas eu de formation de la part de l'AFA ou d'autres organismes, elles se sont mises à leur place il y a trois ans, cela a été difficile ; pour les Directeurs aussi, cela a été très difficile. Finalement, la cohabitation s'est très bien effectuée et maintenant elles sont vraiment à même de pouvoir gérer l'ensemble des dossiers et des tâches qui leur ont été confiées.

Or, maintenant, en septembre, ce sont de nouvelles personnes qui vont arriver, donc dans les écoles, pour les Directeurs, cela va encore être beaucoup plus délicat, il va falloir de nouveau former ces personnes, cela va poser pas mal de problèmes durant le 1^{er} trimestre et, effectivement, au bout de trois ans, cela se posera à nouveau !

Cela dit, il est vrai que l'on se rend compte que les choses commencent un peu à bouger. Vu qu'il y a des débats parlementaires en ce moment, certaines personnes, en fait des personnes très haut placées, nous disent que l'on va réfléchir cette fois-ci à une meilleure formation pour ces personnes, on va peut-être réfléchir à un certain statut. Mais en fait, le combat actuel, à l'heure actuelle, ce ne sont pas les futures EVS AVS que l'on va employer, ce sont celles qui sont maintenant ici et qui attendent une réponse.

La seule réponse qu'on leur donne pour l'instant, c'est une lettre, même pas en recommandée, une lettre disant : Vous avez été en place durant trois ans, on vous remercie et on vous montre la porte du Pôle Emploi, à partir du 1^{er} juillet ce sera là.

Nous avons eu quelques réponses, par contre, et là il y a quelques failles juridiques. Notre syndicat essaye en fait de pousser au cas par cas pour voir ce que l'on pourrait faire avec ces personnes. Notamment, dans un

premier temps, le Code du Travail n'a pas été très clair pour certaines d'entre elles. On leur a dit que l'on pouvait en fait porter les contrats de 36 à 60 mois, c'est-à-dire 5 ans en tout, pour les personnes qui étaient reconnues travailleurs handicapées et celles qui avaient signé pour la première fois leur contrat à l'âge de 50 ans révolus. Or, là il y a une petite faille juridique, parce que rien n'est spécifique justement sur ces 50 ans révolus. Il faut simplement en fait avoir eu 50 ans durant les deux premières années du contrat. Donc on essaye de voir, au cas par cas, mais cela ne fonctionne pas dans tous les départements. Les Préfets ou certains Préfets nous claquent la porte en nous disant que ce n'est pas possible. Je conclus simplement, parce que nous avons eu une information supplémentaire depuis hier. Le 23 juin, le Préfet de la Gironde, lors d'un conseil de formation, a déclaré, je cite : "Suite à la demande de Force Ouvrière, j'ai décidé que les 387 EVS de Gironde seront réemployées à compter du 1^{er} septembre".

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur NEFRE.

Leur contrat sera donc renouvelé à cette date, c'est-à-dire au 1^{er} septembre. Le Cabinet du Préfet a bien confirmé cette information par téléphone à notre Organisation Syndicale dans l'après-midi. Alors, clairement, ce que je demande, c'est que si c'est possible au 1^{er} septembre, c'est de toute façon possible tout de suite. Et si c'est possible en Gironde, c'est possible partout !

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur NEFRE.

Donc, Messieurs les Elus, on s'adresse quand même à vous, c'est vous qui gouvernez. On aimerait simplement vous poser une motion, pour que vous fassiez remonter cette revendication et surtout ces avancées dans certains départements, auprès du Premier Ministre, même si l'on est en phase de réorganisation du gouvernement. S'il y a une... pour ces personnels, c'est maintenant. Donc on vous demande une motion, de faire remonter au Ministère de l'Education Nationale et au Premier Ministre pour que ces personnes soient réemployées sur-le-champ. Merci.

(Applaudissements dans la salle)

Madame Michèle RASTI, Enseignante dans une Ecole dans le 13^{ème} et Directrice d'Ecole.

Je voudrais apporter une réponse à une question que vous vous posez certainement tous et toutes. Puisque l'on va licencier et débaucher 30 000 ou 35 000 personnes, vous avez dit 30 000 mais je pense que c'est plus 35 000 que 30 000, et que l'on va les réembaucher, c'est donc que cet argent existe, il est budgétisé, mais il n'est pas budgétisé dans la même poche. Jusqu'à présent, pour ces EVS, AVS, AED, les salaires étaient pris en charge à 95 % par l'Etat. Par contre, au bout de 36 mois, si jamais on renouvelle ou on prolonge leur contrat, ce sera un contrat pris par l'Education Nationale et donc c'est l'Education Nationale qui devra payer et l'Education Nationale ne peut pas payer ! C'est pour cela que l'on va débaucher les personnes qui sont formées, sur lesquelles nous comptons, nous enseignants et parents, pour reprendre d'autres personnes qu'il faudra former encore pendant trois ans et au bout de trois ans, on va recommencer encore ! Tout ceci pour une question d'argent !

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur BOURGAT.

Monsieur le Maire et mes chers collègues, j'ai bien entendu et moi aussi je suis profondément désolé de ce qui arrive. Il ne faut pas croire que l'on

n'a pas de cœur. Simplement, ce week-end, j'ai vu en direct à la Gare Saint-Charles des gens qui eux aussi se retrouvent vraiment dans des conditions assez incroyables et vraiment difficiles. On a essayé d'agir à notre niveau.

Ce que je tenais à vous dire, c'est que je ne nie absolument pas l'importance, l'efficacité et l'utilité de ce que vous avez fait, de ce que vous représentez dans l'Education Nationale. Je ne le nie pas et je pense qu'aucun de mes collègues ici ne le nie. Je suis profondément désolé de l'absence de dialogue, que j'ai vue d'ailleurs dans pas mal d'endroits, dans pas mal de gouvernements et dans pas mal de clivages politiques. Il n'est pas uniquement que depuis quelques temps.

Par contre, d'abord, nous les élus que nous sommes ici à la Mairie de Secteur et ce que nous représentons avec mes collègues ici, je ne me sens pas dans ma compétence pour vous donner une réponse. Par contre, je pense que l'on est dans notre compétence pour vous dire que la motion que j'ai écoutée, on est d'accord aussi pour la faire passer, parce que rien n'est fermé apparemment, il y a encore des possibilités.

Je suis toujours d'accord pour faire un combat et mes collègues aussi, puisque quand je dis "je", c'est en accord avec mes collègues ici présents, on est toujours d'accord pour faire remonter les choses et laisser ceux qui sont compétents, c'est-à-dire, pour moi, les parlementaires et pas nous, se battre sur ce sujet et que la vraie représentation nationale puisse se faire.

Par contre, ce qui me déplaît en permanence et de temps en temps quand j'ai écouté, ce n'est pas uniquement pour ce qui a été dit ce soir, c'est ce fameux service public qui doit tout faire, qui n'a pas de fond, qui est inépuisable sur le plan économique. Cela n'est pas vrai ! On a connu les 30 glorieuses 1945-1975. Après, il y a eu les 30 piteuses, bizarrement, ce sont les années où l'on s'est effondré ! Alors, il faut être de nouveau très réaliste.

Madame a dit tout à l'heure : pour des questions d'argent, là on a joué au Mistigri ! Oui, c'est vrai, mais il n'y a pas que nous qui avons joué au Mistigri et il n'y a pas que nous qui jouerons au Mistigri ! Simplement, il est vrai qu'actuellement on a des conditions économiques qui n'ont rien à voir avec la philosophie qui était entre 1945 et 1975-1980, qui permettait à l'Etat d'être tout puissant et d'être l'Etat providence. L'Etat providence, c'est fini ! Il faut que l'on se mette cela dans la tête. La crise est mondiale ! Ce qui se passe actuellement, il faut que tout le monde le réalise. Je sais que cela ne fait pas plaisir, c'est vrai que la critique est facile, je n'entends que des critiques, mais l'art est difficile !

Donc je suis d'accord pour faire remonter...

(Réprobations dans la salle)

Monsieur BOURGAT.

...Mais je sais, c'est toujours difficile. Ici, nous n'avons pas un rôle facile.

Madame PREZIOSI. Mais laissez-le parler ! Il vous a laissés parler, respectez les élus !

Monsieur BOURGAT.

Ici, nous n'avons pas un rôle facile, nous avons le rôle de dire exactement ce que le malade est ! Ce n'est jamais facile de dire à quelqu'un qu'il est en mauvaise santé, c'est beaucoup plus facile de faire de la médecine préventive et de dire à quelqu'un qu'il est en bonne santé.

Je vous dis : soyons réalistes ! Je comprends la souffrance de mes

concitoyens et de mes collègues qui viennent de s'exprimer. Je suis d'accord pour faire ce combat, s'il y a des possibilités, s'il y a des moyens de faire monter quelque chose. Et si l'exemple de la Gironde peut être généralisé, je serai avec vous !

Par contre, je suis un homme réaliste. Lorsque l'on dit qu'à tel niveau ce n'est pas possible, je le comprends aussi. Parce que, c'est comme pour la Santé, 21 milliards de déficit, il y a un moment où il faut que cela s'arrête. Ce n'est pas facile pour nous mais la réalité, c'est la réalité ! Et vous ne pouvez pas la contourner, ni vous, ni moi, ni le monde entier, ni les Etats-Unis, ni les anciens blocs de l'Est. Soyons réalistes ! Nous ne sommes pas plus mauvais que nos collègues ici, nous écoutons. Simplement, on a le courage de vous dire en face : tout n'est plus possible comme avant !

(Applaudissements dans les rangs de l'opposition)

Monsieur HOVSEPIAN.

La seule chose, ici c'est moi qui dirige les réunions, qui donne la parole. Ceux qui donnent des leçons à d'autres, pour dire de se taire et d'écouter, feraient bien aussi, quand d'autres parlent, d'écouter et de ne pas parler avec le voisin ou la voisine.

Monsieur DUTTO.

J'ai bien écouté notre collègue Michel BOURGAT, mais je crois qu'à un moment donné il faut aussi que chacun assume ses responsabilités. Tout à l'heure, dans la salle, un représentant syndical disait "les élus -et il s'adressait donc à nous tous-, vous devez assumer vos responsabilités".

En tant qu'élu communiste, je dis que la responsabilité de cette situation est liée à des choix politiques et il est normal que ceux qui ont décidé de cette politique les assument. Or, vous avez fait des choix, à droite, qui conduisent à une société de précarité.

Il ne faut pas venir nous expliquer maintenant que nous sommes dans une situation plus difficile en France qu'au lendemain de la guerre ! Parce que ce que nous avons été capables de faire dans notre pays en 1945, dans un pays dévasté et détruit, c'est de reconstruire ce pays et de le reconstruire sur la base du programme du Conseil National de la Résistance, qui proposait une République sociale et démocratique, qui a conduit à la nationalisation d'EDF, à la Sécurité Sociale et à tout ce qui fait qu'aujourd'hui, dans le monde entier, on reconnaît que la France résiste relativement mieux à la crise, non pas du fait de la politique de M. SARKOZY mais parce qu'il y a un service public qui permet de mieux résister ! Et c'est cela l'originalité française et c'est ce que vous êtes en train de casser ! Alors, on ne peut pas accepter votre politique !

Ma collègue Hélène VALADEAU l'a dit en parlant des contrats d'avenir, ce que vous proposez, c'est un avenir vers le Pôle Emploi, ce n'est pas possible ! Alors, si vous, cela vous fait plaisir, nous, nous combattons cette politique. Et des moyens existent. Ne venez pas toujours nous dire qu'il n'y a pas d'argent ! Je l'ai déjà dit ici, on l'a déjà dit ici et on l'a dit au Parlement et à l'Assemblée Nationale : lorsqu'il s'agissait de trouver des milliards d'euros pour les banques...

(Applaudissements dans la salle)

...Les mêmes banques que vous soutenez dans vos choix politiques, parce que la crise n'est pas tombée du ciel ! La crise, c'est celle d'un système, un système mondial qui conduit à faire toujours plus de profit et qui a conduit notre planète et notre pays dans une situation catastrophique. Et ce système-là, il faut le remettre en cause !

Donc, nous sommes avec les salariés, nous sommes avec les agents et nous savons que l'argent existe et nous allons nous battre, ici, au Parlement, et dans la rue !

(Applaudissements dans la salle)

Madame WEISS.

Je ne veux pas faire de la politique politicienne, je voudrais simplement dire que les personnes qui ont signé un contrat, il y a trois ans, pour trois ans, ne devraient pas être étonnées de ce que le contrat arrive à son échéance.

Madame Gisèle WISTAN, EVS à Aubagne.

Bonjours à tous ! Je suis venue soutenir aussi les collègues de Marseille et je vais répondre à Madame. Nous savons que les contrats se finissent au bout de trois ans, on était au courant. Ce n'est pas cela que nous contestons. Nous contestons le fait que l'on nous avait promis une formation parce que l'on avait un projet professionnel qui avait été prévu avec le Pôle Emploi et qui n'a pas été respecté. On a dit au public : "payez les impôts, on va prendre vos enfants, on fera des formations". On ne les a pas eues, donc où est cet argent ? On vous l'a rendu ? Non ! C'est ce que nous contestons.

Nous avons travaillé auprès de l'Education Nationale pour les générations qui viennent. Parmi nous il y a des EVS qui n'ont pas d'enfant, on s'occupe des enfants des autres, on participe à notre communauté parce que l'on a envie de faire partie de la résolution de la crise. On n'a pas envie de faire partie de la crise.

(Applaudissements dans la salle)

Madame NACERA, EVS (à la tribune).

Je voudrais répondre à M. BOURGAT. Ce n'est pas une question de politique, on a fait des démarches au niveau de tous les partis politiques confondus. Nous avons contacté Mme BOYER, qui nous donnait un rendez-vous à fin juillet, ce qui était quand même un peu tard pour qu'elle puisse nous écouter. On a eu un rendez-vous un peu plus avancé. Cette dame nous a dit qu'elle avait beaucoup de peine pour nous, mais que c'était l'état actuel du gouvernement. Donc, M. SARKOZY, qui a mis des Ministres pour travailler pour lui, devrait un peu plus s'occuper des citoyens, parce que ces personnes-là ont des postes précaires. Mme BOYER, actuellement, ne peut pas faire grand-chose. C'est le gouvernement actuel qui nous met dans cette précarité.

On ne demande pas grand-chose, on demande que l'on pérennise les êtres humains, on est là pour s'occuper -et là je vous réponds peut-être, Madame- de vos petits-enfants, de vos enfants. Et à partir de là, on fait partie de l'équipe éducative. Donc, nous dire que l'on a beaucoup de peine pour nous, c'est peut-être vrai mais ce n'est pas l'essentiel. Au jour d'aujourd'hui, on veut du concret. On ne peut s'investir pendant trois années, six années, dix années, sur un salaire de 561,81 Euros, pour les Assistants d'Education. Je ne pense pas que vous ou Mme BOYER ou n'importe qui puisse vivre avec un tel salaire, ou avec 809 Euros, on ne peut pas vivre non plus.

Au jour d'aujourd'hui, on nous a gardées, on nous a renouvelées, donc c'est bien que l'on était compétentes dans nos postes. Et à partir de là, je ne comprends pas que l'on puisse mettre, on nous dit 30 à 35 000, on en est à 45 000 parce que tous les mois on renvoie, 45 000 personnes au chômage pour réemployer 45 000 personnes. C'est-à-dire que ce n'est pas une question de chômage, c'est une question de statistiques. Après, il faut arrêter de nous faire croire que tout va bien ! Tout va mal ! Nous, nous voulons garder nos postes.

Et puis, au niveau des écoles, nous sommes nécessaires. Si nos postes ne l'étaient pas, on les aurait vite éliminés. Les Directeurs, depuis 2005, ce sont eux qui ont fait appel à nous pour que l'on puisse les aider et

alléger leurs tâches. Donc, à partir de là, si c'est une demande des Directeurs et des Directrices, c'est bien que nos postes sont nécessaires. Donc, à partir de là, je ne vois pas comment le gouvernement actuel peut mettre 45 000 personnes au chômage et nous promettre, en disant que l'on va être basculé au Pôle Emploi, que du jour au lendemain on va retrouver un emploi. C'est complètement faux !

Le Pôle Emploi a ses difficultés actuelles et ne nous trouvera pas le 1^{er} septembre un emploi. Maintenant, si vous, de votre côté, vous pouvez faire quelque chose, pourquoi pas ? Puisqu'au niveau de M. FILLON, on attend toujours sa réponse. Au niveau du Recteur, on attend toujours sa réponse. Pour le Préfet, c'est exactement pareil.

Donc nous aurions voulu avoir au moins un mandataire qui puisse nous écouter. Et au jour d'aujourd'hui, on ne nous écoute pas. A part, là, où l'on a eu l'opportunité de rentrer dans ce Conseil d'Arrondissements et de s'exprimer, malgré certains articles qui ont été faits dans les journaux, on n'est pas écouté.

Donc, au jour d'aujourd'hui, je ne sais pas ce qu'il faut faire : s'attacher aux grilles de la Préfecture ? Se menotter ? Faire la grève de la faim ? Mettre le feu quelque part ? Si c'est ce qu'il faut faire, on va le faire, mais on ne voudrait pas en arriver là. Donc tous les EVS, AVS et AED voudraient être écoutés ! E C O U T E S, voilà !

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur BOURGAT.

Monsieur le Maire, je voudrais faire une réponse très courte. J'ai très bien entendu et vous avez très bien parlé et je suis totalement conscient de ce que vous avez dit. Le problème, c'est que je suis un Adjoint au Maire. De plus, heureusement, cela tombe bien, je suis l'Adjoint à la Solidarité à la Ville de Marseille et j'essaye de faire ce que je dois faire au mieux, comme n'importe lequel de mes collègues, je pense, à ma place ferait.

Simplement, j'ai aussi l'honneur d'être le Député suppléant de Valérie BOYER. Donc je suis d'accord pour recevoir votre motion, je suis d'accord pour la transmettre à Valérie BOYER, je suis d'accord pour éventuellement me battre, j'ai été le faire dimanche dernier sur un sujet qui n'est pas du tout le mien, je suis toujours réceptif. Par contre, je demande du réalisme.

Sur votre qualité, sur la nécessité, je suis moi aussi un professionnel de santé, vous le savez, je sais le travail qu'il faut faire avec les personnes handicapées. Mais je vais vous dire pourquoi je n'ai pas la même option que mes collègues, non pas parce que je considère qu'eux sont dans le faux et moi dans le vrai, simplement je n'ai pas la même manière.

Les emplois précaires, si je me souviens bien, c'est un certain M. FABIUS qui les a inventés. Et cela m'a déplu d'entrée, parce que, pour moi, les emplois précaires ne devraient même pas exister ! Je suis effectivement, et là je vais faire râler mes collègues d'en face, je suis effectivement très fier d'être un libéral à la française, pas un ultra libéral ! Malheureusement, ce mot est très galvaudé. Donc je n'ai pas la même notion pour créer de la richesse. Je suis pour la répartition de la richesse, autant que n'importe qui ici ! Je suis sûr que nous sommes tous d'accord sur la répartition de la richesse...

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur BOURGAT.

Sur la création de la richesse, je m'excuse, mais certains pays et certaines personnes que vous avez défendus à l'époque des 30 glorieuses, se sont effondrés. Et malheureusement, regardez, il y a d'autres voies pour créer de la richesse, il faut d'abord commencer et quelquefois, c'est vrai

qu'il faut commencer en bas quand on est tombé. Et nous sommes tombés !
Voilà.

(Applaudissements dans la salle)

Madame NACERA, EVS.

M. BOURGAT, quand vous entendez le Ministre de l'Education, M. DARCOS, qui n'est plus Ministre de l'Education puisque c'est M. Luc CHATEL qui le remplace, ce Monsieur a l'argent pour mettre des portiques de partout, donc il le trouve bien quelque part, mais pour pérenniser nos postes pour que l'on puisse avoir un emploi statutaire, il n'a pas l'argent, comme par hasard !

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur BOURGAT. Je vous préfère aux portiques !

Madame Gisèle WISTAN, EVS.

Je pense qu'aujourd'hui le débat doit aller au-delà du clivage droite-gauche. C'est simplement que nous sommes dans la position des personnes qui ont été désignées pour être là et à qui on a dit : à partir du 30 juin, vous ne travaillez plus, on ne peut pas vous trouver d'autre solution, vous ne mangerez pas à la fin du mois prochain ! C'est exactement ce qui s'est passé. Et je ne crois pas que ce soit une affaire de droite ou de gauche !

Il y a eu des erreurs, je suppose, des deux côtés, parce que ce sont des êtres humains qui ont fait les lois, qui les ont appliquées. Ils ont droit à l'erreur, il faut les rectifier. Et c'est cela votre travail aujourd'hui : rectifier les erreurs du passé, se servir des erreurs de l'histoire pour avancer. Je ne crois pas que l'on doive se disputer dans cette salle.

(Applaudissements dans la salle)

Madame ANDRIEUX.

Je n'avais pas prévu de reprendre la parole, mais c'est dommage, parce que d'habitude tu ne fais pas de la politique politicienne, tu dis : "Je ne veux pas faire de la politique politicienne", et tu en fais sur un sujet de fond. Encore une fois, on parle, on a des interventions mesurées, solides, d'expériences personnelles, sur un des fondamentaux de la République. L'Education c'est comme la Santé, c'est comme les services publics, c'est ce qui a fondé notre République, et nous y sommes tous très attachés...

(Applaudissements dans la salle)

Madame ANDRIEUX.

On met à mal l'Education, on fout en l'air des générations et on hypothèque la force et la crédibilité d'un pays et d'un pays dans lequel chacun est citoyen et citoyenne.

Alors revenir sur..., heureusement qu'il y a eu des responsabilités, heureusement qu'on est là pour faire les boucs émissaires ! Mais aujourd'hui, il faut regarder droit devant ! On dit que la crise est là, etc. Qui est-ce qui gouverne ? Les parlementaires sont là, nous avons fait notre travail en tant que Groupe parlementaire. Les Communistes ont fait cela.

Et on ne va pas dire que c'est un Député. On est dans un régime parlementaire, mais on sait très bien la dérive où l'on est dans un régime présidentiel, tout le prouve. Mais nous avons fait notre travail. Et je n'ai pas la prétention de dire qu'à moi seule, parce que je ne fais pas de la démagogie, on n'a pas le droit de faire de la démagogie quand il s'agit de la survie et de la vie familiale de milliers de personnes. Madame vient d'Aubagne, ici il y a des Marseillaises et cela se passe en Gironde et ailleurs. Je dirai que c'est un problème qui dépasse largement les 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements et qui touche l'ensemble de ce pays.

Donc, on est en responsabilité, il faut que les Groupes d'opposition mènent le fer pour prouver que cette erreur est monstrueuse et met à mal les choses et que l'on pointe une politique de l'emploi démagogique. Mais là aussi, n'amalgamons pas tout ! Je veux bien porter mon costume, mais celui des autres, non merci ! Donc, les Groupes d'opposition font ce qu'ils font, mais c'est un gouvernement, c'est un projet de loi, c'est une décision gouvernementale et c'est aux parlementaires qui se disent : on ne peut pas être Marseillais à Marseille et Parisien à Paris, pas du tout ! Ce n'est pas possible !

(Applaudissements dans la salle)

Madame ANDRIEUX.

On est là pour assumer le bien, mais on est là pour assumer les coups, parce que c'est la réalité. On a l'honneur d'être élus par le peuple, on se fait engueuler toute la journée, il faut assumer ! C'est notre lot. Si on ne voyait que des gens qui ont le sourire... ! Mais à un moment donné, il ne faut pas s'envoyer la patate chaude ! On a un problème de fond, il faut le résoudre et il faut que chacun à sa place, que l'on soit dans l'opposition mais surtout quand on est dans la majorité, on ne se contente pas de dire que l'on a de la peine, parce que la peine, c'est comme en amour, il y a les déclarations et il y a les actes !

(Applaudissements dans la salle)

Madame NACERA, EVS.

Si je peux me permettre, au-delà des joutes verbales, la politique je n'y comprends rien, je n'en ai rien à faire et je le dis. J'ai deux enfants à nourrir, je suis seule, il faut bien qu'ils mangent en juillet, en août, en septembre, en octobre. Donc, de ce point de vue-là, si je peux me permettre, j'aimerais bien vous rencontrer, avec mes collègues, si c'est possible, parce que, moi, la politique, je m'en fous ! Mes enfants, il faut qu'ils mangent, c'est la seule chose que je veux ! Merci.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur NEFRE.

Veillez m'excuser, je vais intervenir une seconde fois par rapport au débat, que j'ai écouté avec beaucoup d'attention. En bon instit que je suis, j'ai fait un petit calcul, parce qu'effectivement la politique, ce n'est pas mon domaine non plus, il faut rester sur du concret. Donc j'ai fait un calcul et je poserai une question après.

Chaque EVS gagne moins de 10 000 Euros par an. 32 000 EVS, AVS, cela représente donc 320 millions d'Euros par an. Et la question que je pose maintenant, c'est : l'Etat n'a pas 500 millions pour payer 32 000 cas, alors qu'il a été capable de trouver 400 milliards pour les banques et les spéculateurs ? Cela, c'est du concret !

Alors les clivages gauche-droite, OK, c'est normal, on est dans une instance, mais je termine, je reviens sur le concret.

Le concret, c'est la motion. Voilà ce que l'on vous demande, on s'adresse aux élus aujourd'hui, la motion c'est : aucun EVS, AVS, AED au chômage d'ici fin juin, renouvellement de tous les contrats, transformation de tous les emplois précaires en emplois statutaires, avec le salaire correspondant.

Basez-vous sur ce qui a été fait sur la Gironde et faites ce qu'il y a à faire !

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur HOVSEPIAN.

Je pense que le débat a été largement ouvert sur ce sujet dans le cadre du CICA. Je vais donc clore et je vais en conclusion lire non pas une motion

mais une délibération pour un rapport que je soumetts au vote des membres du Conseil d'Arrondissements.

Monsieur RAVIER.

Monsieur le Maire, je vous ai demandé la parole, vous m'avez vu, donc est-ce que je peux intervenir ?

Si les membres de l'Académie des César étaient présents parmi nous ce soir, je crois qu'ils seraient bien ennuyés pour remettre le César du meilleur acteur parmi les personnes qui se sont exprimées ce soir et qui nous ont joué le mauvais film "hypocrisie à Château-Gombert".

Je voudrais insister sur un point qui a été soulevé par le représentant syndical, j'espère qu'il ne m'en voudra pas d'être d'accord avec lui. La politique de précarisation ne date pas de M. SARKOZY, croyez bien que je ne suis pas son défenseur, elle ne date pas de M. FILLON, elle ne date pas de M. JOSPIN, et il est vrai que lorsque M. BOURGAT le dit, je tomberai d'accord avec lui au moins une fois, je me souviens que les TUC, les Travaux d'Utilité Collective, c'est bien M. FABIUS, le mentor de Mme ANDRIEUX, qui les a inventés au début des années 80 et personne, aucun gouvernement... (*Brouhaha dans la salle*)

Monsieur HOVSEPIAN. Restons sur le sujet !

Monsieur RAVIER.

Donc, cette hypocrisie venant de droite et de gauche, de la fausse droite et de la vraie gauche, je voudrais vous en donner un exemple. Mme VALADEAU a soulevé un point, celui de la privatisation de La Poste ; c'est dans la continuité, c'est pour illustrer le propos. Elle nous affirme que la Mairie du 13-14 se bat contre cette privatisation. Or j'ai débuté ma modeste carrière au sein de cette noble Maison qu'était les PTT, en 1989, et en 1989 c'était M. QUILLES qui était Ministre socialiste des PTT et qui a ouvert la voie à la privatisation de La Poste... (*Brouhaha dans la salle*) Donc je vous félicite ce soir pour ce film "hypocrisie à Château-Gombert".

Monsieur HOVSEPIAN. Merci pour les félicitations !

Chers amis, je vais donc vous lire la délibération que je soumetts au vote des Conseillers d'Arrondissements.

RAPPORT N° 09-77 7S

L'Avenir des "Emplois Vie Scolaire" en fin de contrat.

(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

"A la demande d'une délégation d'Employés de Vie Scolaire reçus par Mme ANDRIEUX, Députée des Bouches-du-Rhône, et M. HOVSEPIAN, Maire du 7^{ème} Secteur, le Conseil d'Arrondissements souhaite alerter l'opinion sur la situation de certains agents en poste sur son territoire, qui arrivent au terme de leur contrat le 30 juin 2009.

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale a en effet décidé de remplacer quelque 32 000 Employés de Vie Scolaire, après trois ans de service, et plus, par d'autres candidats.

Il y a un peu plus de huit ans, le Parlement adoptait un plan de résorption de l'emploi précaire dans la fonction publique territoriale. Son objectif était double : stabiliser la situation des agents non titulaires, et éviter la reconstitution de la précarité en améliorant les modalités de recrutement des fonctionnaires, et en limitant pour l'avenir, le recours aux agents non titulaires.

L'esprit du dispositif de résorption de l'emploi précaire intéresse

pourtant ces agents, dont les tâches se sont accrues notamment depuis la disparition des RASED. En effet, les missions des Emplois Vie Scolaire, EVS, dans les établissements sont :

- l'aide à l'accueil des élèves handicapés,*
- l'aide à l'accueil de tous les élèves,*
- l'assistance administrative des chefs d'établissement ou Directeurs d'école,*
- l'aide à l'utilisation des nouvelles technologies,*
- l'aide à l'encadrement des élèves (sorties scolaires),*
- l'aide à l'animation d'activités culturelles, artistiques ou sportives.*

Des centaines de pétitions ont été recueillies dans les écoles du 7^{ème} Secteur et remises récemment au Directeur Départemental du Travail et de l'Emploi en Préfecture.

Bien que les personnes recrutées n'exercent pas des missions pédagogiques et ne se substituent pas à des titulaires, leur départ est un désastre pour les Directeurs d'école et les parents d'élèves, qui ont réclamé nominativement le maintien en poste de leur assistant de Direction.

L'utilité de leur travail dans les établissements scolaires, ainsi que leur dévouement, sont unanimement reconnus.

Il est paradoxal d'envoyer ces personnels au chômage en ne renouvelant plus leurs contrats alors que leurs postes sont pérennisés. Alors même que les besoins sont confirmés, ce sont plus de 32 000 personnes qui, si rien n'est fait, perdront leur emploi à la prochaine rentrée scolaire ; une perte énorme de compétence, un véritable gâchis humain !

Qu'en est-il de l'insertion professionnelle, des heures effectives et supplémentaires effectuées, de l'expérience acquise, du dévouement avéré et de l'ancienneté non reconnue ?

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante.

Article 1 : Le Conseil des 13^{ème} et 14^{ème} Arrondissements de la Ville de Marseille approuve les dispositions proposées dans le présent rapport et demande l'intégration des EVS, des AVS et des AED, au sein de l'Education Nationale.

Article 2 : Le Conseil des 13^{ème} et 14^{ème} Arrondissements de la Ville de Marseille demande au Maire de Marseille, en sa qualité de gestionnaire des écoles publiques de la ville, d'intervenir auprès des différents Ministres concernés par la présente question.

Article 3 : Conformément à l'Article L.2511-12 et son deuxième alinéa, le Conseil d'Arrondissements des 13^{ème} et 14^{ème} arrondissements demande l'inscription de la présente délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal."

Voilà donc la délibération que je mets aux voix pour le Conseil d'Arrondissements.

Monsieur DUTTO.

Monsieur le Maire, le Groupe Communiste va voter "pour", mais nous avons une petite remarque concernant la question d'associer les RASED avec le sujet qui nous préoccupe, parce que les RASED intervenaient sur l'éducatif et le pédagogique, alors que là nous sommes dans une autre configuration.

Monsieur HOVSEPIAN. *Vous faites la remarque, on le note.*

Monsieur BOURGAT.

Monsieur le Maire, je ferai aussi juste une remarque. L'article 2 et l'article 3 ne nous choquent pas. Pour ce qui concerne l'article 1, nous ne nous sentons pas compétents, nous nous abstenons.

LE RAPPORT N° 09-77 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, et de l'élus Front National, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille")

B) Projet Marseille-Hollywood sur le Massif de l'Etoile

Monsieur HOVSEPIAN.

Je passe au second sujet ouvert au CICA, il s'agit du projet de l'artiste Christophe FORT sur le Massif de l'Etoile.

Le projet de l'artiste Christophe FORT, au-delà de ses objectifs et de son contenu sur lesquels nous pouvons entendre les associations qui y sont opposées, pose à nouveau, je dirai même de manière sempiternelle, un problème de fonctionnement démocratique au sein de la ville de Marseille, un problème de concertation.

Or, une absence de concertation sur un tel projet a inévitablement des répercussions majeures en termes de respect de l'environnement mais aussi du point de vue culturel dans la perspective de Marseille Provence Capitale Culturelle Européenne en 2013 : problème environnemental, problème d'esthétisme paysager, problème démocratique, trois enjeux qui n'ont absolument pas été pris en compte par le Maire de Marseille et son Adjoint Délégué à la Culture.

S'ensuit donc une confusion qui est regrettable, dont les ressorts sont résumés dans le rapport que je vous lirai tout à l'heure. Il faut donc sortir de cette confusion au plus vite. Et je réclame donc au Maire de Marseille des réponses claires et précises à trois questions.

La première : pouvez-vous nous confirmer officiellement l'abandon du projet visant à ériger le nom de Marseille en lettres géantes, 17 mètres de haut, sur le Massif de l'Etoile ?

Deuxième question : un sondage étant en ligne à ce sujet, toujours aujourd'hui, actuellement aussi, sur le site Internet de la Ville, ce projet a-t-il vocation à voir le jour sur Marseille si sa réalisation sur le Massif de l'Etoile, comme nous le réclamons, est abandonnée ? Même s'il n'est pas sur le Massif de l'Etoile, est-ce que ce projet demeure pour Marseille ?

Troisièmement : vous engagez-vous, si le projet est maintenu et après une longue concertation, à l'encadrer par une réglementation à la fois protectrice de l'environnement et soucieuse d'un point de vue esthétique du domaine paysager et patrimonial des calanques ?

Donc, voilà sur ce sujet.

Mme BERCET, qui représente l'association Colinéo-ASSENMCE, va s'exprimer.

Madame BERCET, Colinéo-ASSENMCE.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, bonsoir !

Je vous remercie, Monsieur le Maire, de pouvoir faire le point sur cette regrettable affaire des lettres géantes dans la Chaîne de l'Etoile.

En fait, nous avons appris comme tout le monde, par la presse, dans *La Provence* plus exactement, le 15 mai 2009, sous la plume de Patrick MERLE, que des lettres géantes, sur la présentation d'un artiste, Christophe FORT, allaient donc être mises sur la Chaîne de l'Etoile, des lettres géantes de 17 mètres de haut, à seulement un mètre de plus que celles d'Hollywood à Los Angeles, des lettres qui devaient être également illuminées, la nuit évidemment, des lettres qui seraient permanentes sur notre Chaîne de l'Etoile.

Il est évident que, nous, nous avons réagi immédiatement et très violemment, en écrivant tout de suite au Maire de Marseille. Ensuite, j'en

ai averti M. HOVSEPIAN, Mme ANDRIEUX, et j'en avais même parlé à Eugène CASELLI lors de la réunion que nous avons eue au Théâtre du Merlan pour la L2. Donc il est vrai que l'on était complètement en ébullition et sous pression, parce que ce sont des choses qui, à notre avis, sont inacceptables et qui le sont toujours.

Pourquoi Colinéo-ASSENEMCE ? Vous avez que j'en suis la Présidente. Parce que Colinéo-ASSENEMCE est référent pour la Chaîne de l'Etoile et le Massif de Garlaban. Je vous dirai rapidement que nous faisons toujours la communication pour Natura 2000, qui est le réseau européen des sites d'intérêt communautaires remarquables. Et je dois dire que dans notre Chaîne de l'Etoile et notre Massif de Garlaban, il y a des espèces et des habitats extrêmement riches et uniques, à tel point qu'évidemment on a été pris en compte par la Communauté Européenne.

A côté de cela, il y a un autre site à Marseille, ce sont les Calanques et les îles de Marseille. Donc il n'y avait pas de raison que l'on aille mettre ces lettres géantes plus dans un site que dans un autre.

Après avoir écrit au Maire de la Ville de Marseille, nous avons demandé à toutes les associations, parce que les personnes nous ont téléphoné étant donné que nous étions référents, s'ils pouvaient faire partir des pétitions. Et évidemment, nous leur avons dit que plus il y aurait d'associations qui se manifesteraient, plus le Maire prendrait en compte notre demande d'enlever purement et simplement ces lettres dans le Massif de l'Etoile.

Je vais vous donner quelques chiffres pour que vous vous rendiez compte quand même de l'importance de la mobilisation. Nous sommes une association où nous avons six salariés et tout le monde s'est mobilisé dans ce sens, on a tout quitté et on s'est occupé uniquement de ces lettres géantes.

Cela veut dire *La Provence* du 28 mai, avec un droit de réponse. Ensuite, *La Marseillaise*, Radio Monte Carlo, *La Tribune du Sud*, Radio Dialogue et M6. Ensuite, on a créé un site Internet. Sur notre site Internet, on tenait régulièrement les gens au courant de ce qui se passait au jour le jour. Des pétitions écrites, il y en a 1 500 actuellement. Des pétitions en ligne, il y en a 600.

On a également fait un Facebook pour concurrencer bien sûr celui de l'artiste. Notre Facebook, c'est Gaëtan GIRAUD qui l'a fait, ne date pas de très longtemps, à peu près du 20 mai et on a déjà 2 100 membres. On a fait des liens d'amitié avec Gombertois, etc., avec tous les sites qui voulaient bien nous rejoindre. Ensuite, on a fait une contribution continuellement à *La Provence* et sur le site de la Ville de Marseille, comme l'indiquait Monsieur le Maire.

Ensuite, je veux vous montrer la mobilisation que nous avons eue et que nous avons toujours. C'est-à-dire que l'on a écrit évidemment au Maire de Secteur, aux Maires des 12 communes de la Chaîne de l'Etoile et du Massif du Garlaban, pour lequel nous avons fait Natura 2000. Nous avons écrit à toutes les personnes en poste à la Ville de Marseille, c'est-à-dire Mme VASSAL, Mme CARADEC, Mme Valérie BOYER, M. GUERINI au Conseil Général, Jacqy GERARD, évidemment au Conseil Général et également, je n'ai pas cité Mme ANDRIEUX mais elle a été l'une des premières personnes à qui nous avons écrit. Cette mobilisation, je pense, a fait que rapidement tout le monde a été au courant de cette fâcheuse idée de faire ces lettres sur la Chaîne de l'Etoile.

Je dois vous dire également que j'ai alerté tous mes collègues des sites Natura 2000 de la région PACA. Il y a France Nature Environnement, qui est notre association nationale à laquelle nous sommes tous affiliés, qui a écrit également au Maire. Nous avons (URDN) qui a écrit également au Maire, en disant qu'ils soutenaient l'initiative de Colinéo-ASSENEMCE et j'ai une lettre évidemment du Comité du Vieux Marseille qui s'insurge contre cette idée.

A ce jour, j'ai pris un contact personnel avec M. HERMAN, pour lui demander où l'on en était exactement. Il a donc donné un communiqué qui ensuite est passé dans la presse. Mme BOYER également a fait un communiqué qui est passé dans la presse. A l'heure actuelle, apparemment, les choses devraient donc ne pas se faire. C'est ce que nous disent les élus. Je dis exactement ce que je sais en tant que Présidente de l'association qui a menée quand même cette affaire.

Ce que nous attendons maintenant, c'est de la part du Maire de Marseille, à qui j'ai écrit, je le rappelle, dès le 15 mai, en tous les cas une lettre qui serait communiquée évidemment à la presse, pour mettre fin à ce projet détestable pour notre environnement. Je vous passe toutes les détériorations du site qui auraient lieu si jamais on donnait une suite à ce projet.

Ce que nous avons écrit sur notre site Internet, chacun peut le voir, cela y est toujours, nous avons dit que nous n'avions pas baissé la garde, que nous étions toujours vigilants et que nous n'accepterions pas que la même chose soit faite dans un autre espace naturel.

Voilà ce que nous avons fait jusqu'à aujourd'hui.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur HOVSEPIAN. Merci, Mme BERCET, pour toutes ces explications.

Monsieur MARI.

Monsieur le Maire, Mme BERCET, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, tout d'abord, lorsque comme vous tous nous avons vu en première page du quotidien *La Provence* ce projet, ma première réaction a été de dire : "tiens, il y a un projet de fin d'année d'un étudiant à l'école d'architecture qui a été mis à la Une", comme vous vous en souvenez, il y a quelques années, on nous avait proposé un viaduc entre l'Estaque et la Pointe Rouge, via le Frioul, donc je pensais que c'était à peu près le même type de projet. Puis, en creusant, et je dois dire après avoir eu un contact avec Mme BERCET qui m'a sensibilisé au fait que c'était vraiment un vrai projet, je me suis intéressé au dossier et j'ai découvert avec stupeur les propos qu'a tenus le porteur du projet, M. Christophe FORT, et je vais vous lire ce qu'il a déclaré dans l'ensemble des médias.

"Je viens de recevoir le document autorisant la mise à disposition d'un terrain sur la colline de la Batarelle, au pied de l'émetteur de télévision. Je suis passé par la Direction de la Communication de la Ville de Marseille, qui a transmis mon dossier directement à Jean-Claude GAUDIN, qui a été emballé avant même de connaître la dimension humaine du projet." Voilà ce que déclarait ce monsieur. C'est dommage qu'il ne soit pas présent, ici, ce soir ; on a essayé de le contacter mais malheureusement il n'était pas joignable. Il aurait pu peut-être nous confirmer ou infirmer ces propos, mais c'est ce qu'il a déclaré sur l'ensemble des médias.

De son côté, la Ville de Marseille a été contactée, là aussi, parce qu'elle a été contactée par l'ensemble des médias, et elle a confirmé avoir donné l'autorisation, en insistant sur l'aspect culturel du projet qui s'inscrirait parfaitement dans le cadre de Marseille 2013. Là, je m'en tiens pour l'instant uniquement aux faits, mais je dirai que la Ville de Marseille a eu l'honnêteté intellectuelle d'assumer ce projet en déclarant qu'il s'inscrivait bien dans le cadre de Marseille 2013.

Ensuite, je ferai bien sûr deux remarques. La première : comment un tel projet peut-il être traité en direct entre la Ville de Marseille et un simple architecte, sans prendre l'avis de la Mairie de Secteur, des associations concernées et des riverains ?

Deuxième remarque : j'ai l'impression que la Ville de Marseille n'a pas encore compris qu'elle ne décide pas seule des projets labellisés

Marseille 2013. C'est l'Association Marseille Provence 2013 qui valide ces projets. Il y a eu déjà un épisode un peu malheureux avec M. MUSELIER qui voulait décider pour tout le monde des projets labellisés Marseille Provence 2013, mais je pensais que cet épisode était terminé.

Donc Marseille Provence 2013, je vais tout simplement vous lire rapidement, non pas les statuts de l'Association mais qui compose le Conseil d'Administration de Marseille 2013 : il y a le Ministère de la Culture et de la Communication, le Conseil Régional, le Conseil Général, la Ville de Marseille, Marseille Provence Métropole, Toulon Provence Méditerranée, l'Etablissement Public Euroméditerranée, l'Etablissement Public Grand Port Maritime de Marseille, la Chambre de Commerce, le Club d'Entreprises Ambition Top 20, l'Aéroport de Marseille et quatre Universités.

Donc c'est l'ensemble de ces décideurs qui valide un projet labellisé Marseille 2013 et non pas la Ville de Marseille seule dans son coin. Il semblerait que suite à l'intervention en Conseil Municipal de notre collègue Christophe MASSE que Monsieur le Maire de Marseille a fait une réponse évasive, sans dire qu'il soutenait le projet ou qu'il ne le soutenait pas, mais une réponse un petit peu de Normand.

Aujourd'hui, on constate que les riverains du Massif de l'Etoile, avec l'association Colinéo-ASSENMCE en première ligne, comme d'habitude quand il s'agit de défendre nos collines et notre environnement, ont démontré toute leur détermination pour défendre la faune et la flore et faire échec à ce projet.

Donc, au nom du Groupe Faire Gagner Marseille, ce que j'espère, Monsieur le Maire, j'ai bien entendu les propos de Mme BERCET, c'est que ce CICA, que vous avez pris l'initiative d'organiser ici dans le cadre d'un Conseil d'Arrondissements, permettra d'apporter le point final à la fermeture de ce projet.

Voilà ce que je souhaitais dire au nom du Groupe Faire Gagner Marseille. Merci de votre attention.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur HOVSEPIAN. Là encore, puisque l'on est en CICA, si dans le public il y a des personnes qui veulent prendre la parole, elles le peuvent.

Madame MITRA, Saint-Mitre.

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus, je fais partie du collectif "Marseille n'est pas du cinéma" qui a été créé suite à l'article que tout le monde a lu dans *La Provence* le 15 mai.

Nous sommes, comme beaucoup, farouchement opposés à ce projet. Nous avons de notre côté également contacté les élus et autour de la population, nous avons lancé une pétition. Donc je suis chargée de vous remettre aujourd'hui la copie de la pétition qui est passée aussi bien dans les quartiers de Château-Gombert, de Saint-Mitre, mais également à Marseille et plus loin. Nous avons récolté à ce jour 1 700 signatures.

Nous allons remettre le dossier avec les originaux de la pétition à M. GAUDIN, je pense, la semaine prochaine, nous avons demandé un rendez-vous. Nous lui avons écrit à deux reprises, mais à ce jour nous n'avons pas reçu de réponse écrite, comme tout le monde, je crois.

Donc nous souhaitons que vous apportiez tout votre soutien pour l'abandon de ce projet et que vous appuyiez notre démarche auprès de M. GAUDIN pour qu'il donne une réponse définitive écrite par voie de presse et que l'on puisse partir en vacances et faire autre chose une bonne fois pour toutes. Merci.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur François PERONNE.

Monsieur le Maire, Madame la Députée, Monsieur le Député, je suis habitant de Château-Gombert, utilisateur permanent de la Chaîne de l'Etoile. En tant qu'ancien élu de ce Conseil, je rencontre les habitants et les langues se délient.

Madame, vous avez dit "apparemment". Oui, c'est bien apparemment, mais il faut être d'une prudence extrême. J'ai écrit à Jean-Claude GAUDIN, j'ai écrit à Valérie BOYER. Je me suis entretenu avec Valérie BOYER pendant une demi-heure dimanche dernier et j'ai pris connaissance des lettres qui circulent et de la lettre qu'a envoyée Mme BOYER dans le secteur.

Et fort de tout cela, je m'interroge sur le bien-fondé de ce projet. Ce projet existe bien puisqu'il est sur le site de la Mairie. Je m'interroge également sur la réaction municipale et de certains élus face aux critiques des habitants.

Il faut bien que vous preniez conscience, vous les élus, peut-être que vous, vous ne partez pas tous les dimanches ou la semaine dans la Chaîne de l'Etoile, peut-être que ceux qui décident en ville sont dans un beau fauteuil et ne parcourent pas les terrains et les sentiers. Que dirait Pagnol ?

Les habitants de Château-Gombert, Monsieur le Maire, et ceux des quartiers concernés veulent une réponse sans ambiguïté de la part du Maire de Marseille, Jean-Claude GAUDIN. Ils veulent une implication des élus, vous-même, pour faire pression sur la Mairie Centrale, surtout de la part des élus de la majorité, M. BOURGAT. Nous refusons les réponses qui nous sont faites sur ce projet par le Député de Secteur dont vous êtes le suppléant. Pourquoi ? Parce que si elle n'est pas d'accord avec le Maire de Secteur, on assume sa responsabilité et jusqu'au bout, surtout quand on est dans la majorité. Et je crois que c'est très important.

Aussi, nous demandons, Monsieur le Maire, plusieurs choses, d'abord que le Maire de Marseille se prononce définitivement sur le projet et ce, dans les plus brefs délais et si possible au prochain Conseil.

Nous demandons que l'on retire le sondage inepte qui circule actuellement sur le site de la Ville, parce qu'il ne vaut rien, on peut le truquer, on peut répondre sur le même ordinateur 15 000 fois d'affilée en se reconnectant à chaque fois.

Nous demandons que les projets d'investissement de la Ville de Marseille soient cohérents avec l'image qu'elle mérite, et les quartiers Nord attendent autre chose que ce projet.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur RAVIER.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, lorsque j'ai pris connaissance de ce rapport, alors que l'on n'avait plus entendu parler dans la presse de ce projet, si on peut l'appeler comme ça, je vous avouerai avoir été quelque peu surpris que ce projet à la fois farfelu et mirobolant puisse encore trouver un certain écho, voire même un écho certain, auprès de la majorité municipale.

Mais à bien y regarder, ce n'est pas si étonnant que cela, parce qu'après avoir été centriste, lepéniste, socialisant, voire socialiste, chiraquien, M. GAUDIN porte aujourd'hui la veste du Sarkozisme. Il en adopte la "Sarko attitude" dans tout ce qu'elle a de plus superficiel et qui consiste, dans le cas présent, car je reste dans le rapport et dans le débat, à occuper le terrain, c'est le cas de le dire, pour rédiger une sorte de décor à la Potemkine, tentant par cette manœuvre, par ce coup de communication, de nous faire oublier la réalité, la si dure réalité qu'est la vie quotidienne des Marseillaises et des Marseillais, quitte à saccager l'un des derniers joyaux naturels de notre secteur, puisque le poumon vert que constituaient les hauteurs de Sainte-Marthe est en train d'être assassiné

!

Or, ce projet rocambolesque est à la fois superficiel, coûteux, inutile et même dangereux ! Je crois que le peuple historique de Marseille est notre priorité, plutôt que celle qui consiste à flatter l'égo du Grand Vizir Jean-Claude GAUDIN. Il est grand temps selon moi que GAUDIN et sa fine équipe s'en rendent compte et qu'ils se mettent enfin à la tâche plutôt que de s'évertuer à défigurer nos collines. Je vous remercie.
(Applaudissements dans la salle)

Monsieur BOURGAT.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, très fier d'être membre de la fine équipe de M. GAUDIN, je vais me permettre de vous répondre.

D'abord, je ne vais pas commencer par la fin. Je trouve qu'il y a beaucoup d'agressivité sur un sujet qui pour moi ne pose absolument pas de problème. J'ai eu la chance d'être deux fois dans le Cabinet du Maire lorsque la question s'est posée directement à lui, j'étais avec lui ce jour-là. Je peux déjà vous dire que c'est "non" bien évidemment, "non" au nom de Jean-Claude GAUDIN, "non" au nom de tous les membres de notre Groupe ici, et bien évidemment puisque je suis le suppléant de Valérie BOYER, "non" au nom de Valérie BOYER. Donc, d'ailleurs, vous voyez que je commence par la fin, nous voterons avec vous totalement sur ce projet.

Par contre, je n'avais jamais entendu traiter M. Jean-Claude GAUDIN de Normand, cela va lui faire beaucoup plaisir, ni de Socialiste d'ailleurs, ni même de n'importe quoi ! Simplement, manier l'insulte est quelque chose que je ne sais pas faire. J'avoue que je n'aime pas insulter mes adversaires. Même si j'ai fais de la boxe dans le temps, je n'ai jamais pu imiter Cassius Clay dont c'était une vieille méthode de faire perdre le contrôle de soi à ses adversaires. Je préfère quand même quand il y a du consensus, je le fais avec plaisir. Pour une fois, nous allons voter effectivement tous unis contre ce projet ridicule, bien évidemment, parce que, d'abord, premièrement il est ridicule. Deuxièmement, comme l'a fait très bien remarquer Stéphane MARI, quand on veut faire ce genre de choses, d'abord on dépose un projet, on le fait en accord avec le Conseil Municipal, il y a des projets, il y a un rapport, c'est voté, ce n'est pas fait ainsi en catimini.

Soyons clairs. D'abord, nous n'avons jamais été saisis avant que *La Provence* se permette ce coup médiatique, télécommandé par je ne sais pas qui, mais enfin cela avait dû leur faire vendre enfin un petit peu quelques journaux. *La Provence* a dévoilé ce truc, qui est pour moi un truc qui ne les a pas vraiment portés dans la catégorie des grands journaux. Deuxièmement, c'est vraiment quelque chose qui n'est pas faisable légalement, en procédure de Conseil Municipal.

Donc je tenais à rétablir ces choses devant tout le monde : le Maire est "contre". Le Groupe que nous représentons, celui de l'UMP à Marseille, nous sommes "contre". Et même si, quelque part, le Maire a pu se faire surprendre en disant que l'on a quand même le droit d'écouter un projet, on a le droit d'écouter un projet, pourquoi ne pas écouter ce projet ? Sauf que l'on peut nous proposer n'importe quoi, cela ne veut pas dire que l'on va accepter. Il y a bien des gens qui ont proposé des tags fluo à tel endroit, il y en a qui s'amuse à faire..., cela ne veut pas dire qu'on va le faire. Le Maire, à un moment, a dit : "C'est vrai que dans le cadre de 2013, on peut l'écouter". Puis la réponse est tombée, c'est un projet qui n'est pas faisable, c'est un projet qui est ridicule et c'est un projet que nous refusons.

(Applaudissements dans la salle)

Madame ANDRIEUX.

Mais la lettre n'est pas à en-tête, elle n'est pas encore signée. Et elle

sera surtout officielle quand elle sera exprimée au sein de l'instance délibérative qu'est le Conseil Municipal et qui aura force de loi.

Quelques mots pour dire merci aux associations, merci aux habitants de vous être mobilisés une fois de plus. C'est grâce à la mobilisation citoyenne et à la méthode qui est appliquée dans cette Mairie, de démocratie participative et de transparence dans l'échange d'informations, et aussi de l'administration de la Mairie de Secteur, que nous en sommes arrivés à ces résultats.

Car pour dire aujourd'hui que nous votons à l'unanimité, c'est que la pression est très forte ! Et quand la pression est forte, c'est parce que l'on a une arrière-pensée et que l'on se dit qu'ici, il y a beaucoup de gens conscientisés. Et là aussi, ce n'est pas un programme ou un projet de droite-gauche, mais que les gens s'en souviendront, parce que tous les sondages d'opinion prouvent que les personnes ont besoin d'environnement, ont besoin de qualité de vie, ont besoin de marcher à pied, de retrouver leurs collines, de les préserver. D'ailleurs, on a tellement peu d'espaces verts qu'il faut les préserver.

Et c'est grâce à cette mobilisation de tous les instants, n'est-ce pas, parce qu'à un moment donné, il y a quand même un site de la Ville de Marseille, ce n'est pas quelque chose qui est parti en l'air. Quelquefois on écrit n'importe quoi, mais quand même ! M. HERMANN, d'ailleurs, était plutôt "pour". Il était parti aussi en franc-tireur avec l'architecte.

Et le site y est, il faudrait d'ailleurs l'actualiser, parce que les Services de Mairie Centrale sont plus importants quand même que les petits moyens des Mairies de Secteur. Donc il faudrait quand même que cela cesse immédiatement et que le Maire, bien entendu, exprime cela très clairement.

Et je comprends la mobilisation des élus de Secteur qui ont peur pour la suite des événements. Mais, comme on a l'habitude de savoir qu'il n'y a qu'un patron dans la Mairie, et que le patron s'appelle Jean-Claude GAUDIN, c'est bien de faire des lettres en disant "on est contre" parce qu'on se fait accrocher par la population.

Donc, merci aux responsables associatifs ! Mais merci aussi à tous les milliers de personnes qui ont fait du porte-à-porte, Madame, parce que vous avez fait du porte-à-porte sur votre vie privée, je dirai peut-être même sur vos heures de travail, et que ce n'est que grâce à cela.

Donc je vous dis : continuez et restez très vigilants, parce que c'est cela la force de la démocratie et c'est pour cela aussi que l'on fait des CICA. Car autrement, on n'en serait pas à un résultat aussi rapide et, pour une fois, unanime.

Donc à bientôt pour de prochaines aventures et surtout, abandonnons celui-ci et veillons à ce qu'il n'y ait pas d'autre projet débile, voire absurde, qui pointe le jour.

Et bien entendu, sur Marseille 2013, encore une fois, on ne peut pas passer outre un comité largement pluriel, comme l'a exprimé très justement Stéphane MARI.

(Applaudissements dans la salle)

Madame BERCET.

Je remercie tous les élus d'avoir fait leurs interventions et les personnes également dans la salle. Je dois dire que toutes les associations se sont mobilisées, que toutes les initiatives étaient bonnes. Je dois dire que nos pétitions continuent de circuler. Je ferai rentrer toutes les pétitions dès que nous aurons la lettre officielle de M. GAUDIN, qui, je l'espère, paraîtra dans la presse, afin de faire retomber quand même une polémique qui est devenue maintenant insupportable.

Je pense également que le Service de la Communication à la Ville de Marseille, à un moment donné, avait de mauvaises informations parce qu'il

s'exprimait toujours dans l'intérêt de M. FORT, tout comme le journal *La Provence*, d'ailleurs.

(Applaudissements dans la salle)

Monsieur HOVSEPIAN.

Mesdames et Messieurs, à mon tour aussi de mettre en valeur et en relief tout le travail qui a été effectué par les différentes associations, un travail de mobilisation, un travail de réactivité, et avec aussi un résultat dont on espère qu'il sera définitivement positif, on n'en est pas encore là. Aujourd'hui, nous avons ici Colinéo-ASSENEMCE, il y a aussi "Marseille n'est pas du cinéma", etc.

Je veux être optimiste et je suis quelqu'un d'optimiste dans la vie de tous les jours. Mais il vaut mieux tenir que courir. Tant que sur le site de la Ville de Marseille le sondage restera en ligne, on pourra toujours se poser la question. Un Adjoint au Maire, fut-il l'Adjoint à la Culture, un Député peut dire "cela ne devrait pas se faire", mais tant que le Maire de Marseille n'a pas pris sa décision, n'a pas signé un courrier, n'a pas fait une déclaration à la presse ou au Conseil Municipal ou aux élus, pour nous ce projet est encore en place.

C'est donc pour prévenir contre tout cela et c'est pour accompagner tout le travail important qui a été fait, je le dis encore une fois, par l'ensemble des associations qu'aujourd'hui nous avons voulu organiser ce Conseil d'Arrondissements élargi au CICA sur ce sujet, pour que nous soyons encore plus forts tous ensemble contre ce projet. C'est pour cela aussi que, là encore, cette fois aux Conseillers d'Arrondissements présents ici, je sou mets un rapport que je vais lire et mettre à leur appréciation.

RAPPORT N° 09-57 7S

Position de la Mairie des 13^{ème} et 14^{ème} Arrondissements sur le projet de l'artiste Christophe FORT sur le Massif de l'Étoile.

(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

"Le 25 mai 2009, en séance publique du Conseil Municipal, suite à l'interpellation de M. Christophe MASSE, le Maire de Marseille informait les membres de l'assemblée du projet de l'artiste marseillais Christophe FORT, qui souhaite ériger le nom de Marseille en lettres géantes, étalé sur 100 mètres de long, avec des lettres de 17 mètres de haut, sur le Massif de l'Etoile, selon le modèle de Hollywood à Los Angeles.

Depuis le site Internet de la Ville de Marseille sollicite l'avis des Marseillais sur cette question. Il résulte de cette consultation que ce projet ne fait pas l'unanimité, notamment auprès des habitués des lieux, qui se mobilisent contre cette initiative.

Pour les associations de sauvegarde, tels le Musée du Terroir Marseillais de Château-Gombert, le mouvement écologique Cap 21, l'association Poumon Vert, le collectif "Marseille n'est pas cinéma", Colinéo-ASSENEMCE, aucun projet de cette nature n'est envisageable sur ce site en raison de la protection de sa faune et de sa flore qui comporte des espèces protégées, principalement vers les barres rocheuses où Les lettres devraient être posées.

Porte-parole principal de cette opposition intense, l'Association Colinéo-ASSENEMCE, basée à Saint-Joseph, est l'interlocuteur référent en ce qui concerne le plan de gestion du site, selon la directive européenne Natura 2000. Elle s'inquiète d'une dénaturation de cet espace et combat pour en éviter la dégradation et favoriser la restauration du lieu.

Dans ce contexte de rejet massif du tissu associatif, Monsieur l'Adjoint au Maire de Marseille Délégué à la Culture a communiqué, il y a quelques

jours, un texte à l'association Colinéo-ASSENMCE, mis en ligne sur le site de cette dernière, dans lequel il indique que ce projet de M. FORT ne se réalisera pas sur le Massif de l'Etoile.

Néanmoins, ce texte, peu clair, n'a pas été relayé par les médias et le site de la Ville de Marseille continue à solliciter l'avis des internautes sur le projet "Hollywood Marseille", dans la rubrique "Vous avez la parole".

Devant cette ambiguïté curieusement entretenue, nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après.

Article 1 : Le Conseil des 13^{ème} et 14^{ème} Arrondissements rejette tout projet mettant en péril l'aspect paysager, ainsi que l'équilibre de la faune et de la flore sur l'ensemble de son territoire, et s'oppose donc au projet d'ériger le nom de Marseille en lettres géantes sur le Massif de l'Etoile.

Article 2 : Conformément à l'article L.2511-12 et son deuxième alinéa, le Conseil des 13^{ème} et 14^{ème} Arrondissements de la Ville de Marseille demande l'inscription de la présente délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal."

Voilà chers collègues, je mets ceci aux voix.

LE RAPPORT N° 09-57 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur HOVSEPIAN. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre participation à cette première partie du Conseil d'arrondissements ouverte au CICA.

(Applaudissements dans la salle)

2- DEUXIEME PARTIE / CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Approbation des comptes rendus in extenso des séances des 25 mars et 15 avril 2009.

Monsieur HOVSEPIAN. Avez-vous des remarques sur les comptes rendus in extenso des séances du 25 mars 2009 et du 15 avril 2009 ?

Monsieur RAVIER.

J'ai une remarque au sujet du compte rendu du Conseil d'Arrondissements en date du 25 mars. A partir du 19^{ème} rapport de cette séance, il est mentionné que je n'aurais pas exprimé de vote. On pourrait penser que c'était volontaire, or il n'en a rien été puisque je tiens à rappeler, comme c'était précisé à la page 26 du procès-verbal, que je n'ai pas pu m'exprimer car vous m'en avez tout simplement empêché. Je vous remercie.

Monsieur HOVSEPIAN. C'est noté.

Avec la remarque de M. RAVIER,

LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 25 MARS 2009 EST APPROUVE A L'UNANIMITE

LE COMPTE RENDU IN EXTENSO DE LA SEANCE DU 15 AVRIL 2009 EST APPROUVE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-58 7S: Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^{ème} Secteur de Marseille et l'association "La Farandole des P'tits Bouts", sise Maison de la Petite Enfance et de la Famille, Bât A3, Bd Jourdan - 13014 Marseille.

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Pour les rapports 2, 3, 4 et 5, ce sont des renouvellements de conventions d'objectifs. C'est classique, vous en connaissez le contenu.

Pour le rapport n°2, il s'agit d'une convention entre la Mairie d'Arrondissements et l'association "La Farandole des petits bouts". S'il n'y a pas d'objection, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-58 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09/59 7S: Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^{ème} Secteur de Marseille et l'association "La Leche League Marseille", sise 22, avenue Louis Blériot - 13014 Marseille.

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Même chose, il s'agit du renouvellement d'une Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^{ème} Secteur et l'association "La Leche League Marseille". S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-59 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

M. RAVIER demande la parole.

Monsieur HOVSEPIAN. Une fois qu'un rapport est voté, c'est fini. Prenez la parole avant, je vous la donne volontiers.

Monsieur RAVIER. C'est pour cela que je la demande.

RAPPORT N° 09-60 7S: Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^{ème} Secteur de Marseille et l'association "Comme Un Poisson Dans L'Eau", sise 27, traverse des Cyprès, Résidence La Bastide, Bât A1 - 13013 Marseille.

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Troisième rapport, même chose, il s'agit d'une Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^{ème} Secteur de Marseille et l'association "Comme un Poisson Dans l'Eau". S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-60 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-61 7S : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^{ème} Secteur de Marseille et l'association "À Petits Sons", sise 134 C, avenue de Toulon - 13006 Marseille.

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Quatrième rapport, même chose, il s'agit d'une Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^{ème} Secteur de Marseille et l'association "A petits Sons". S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-61 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18196-SPORTS - 09-62 7S DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS -Attribution de subventions aux organismes sportifs - 5^{ème} répartition 2009 - Approbation de conventions de partenariat. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Dans ce rapport, il s'agit de l'attribution de subventions aux organismes sportifs, c'est la 5^{ème} répartition. Y a-t-il

des remarques ?
(Aucune remarque)

Monsieur HOVSEPIAN. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 09-18196-SPORTS - 09-62 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N°09-18136-DGASSU - 09-63 7S DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE -Attribution de subventions aux associations "Animation de la Jeunesse dans les Quartiers" - 1^{ère} répartition 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Dans ce rapport, il s'agit de subventions qui sont attribuées aux associations "Animation de la Jeunesse dans les Quartiers". Il y a un certain nombre d'associations de nos arrondissements qui ont une subvention.

S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18136-DGASSU - 09-63 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18231-DGPP - 09-64 7S DIRECTION GENERALE DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION - DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE -Attribution de subventions aux associations développant des projets de lutte contre le SIDA et les toxicomanies - Budget Primitif 2009 - 2^{ème} répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Madame HONDE, rapporteur. Monsieur le Maire, par rapport à la grève de La Poste, je n'ai rien pu préparer.

Monsieur HOVSEPIAN. Il s'agit là d'une attribution de subventions aux associations développant des projets de lutte contre le SIDA et la toxicomanie. C'est une 2^{ème} répartition. Là aussi, il y a des associations de nos arrondissements qui reçoivent une subvention, dont l'ADDAP 13, qui reçoit une aide financière de 3 000 Euros. Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18231-DGPP - 09-64 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", abstention de l'élus Front National)

RAPPORT N° 09-18260-DPE- 09-65 7S. DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE -Attribution de subventions de fonctionnement aux associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance - Attribution de subventions d'équipement pour la création ou l'extension de places d'accueil de la Petite Enfance aux associations - Approbation des conventions et des avenants correspondants. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Il s'agit une attribution de subventions attribuées aux associations œuvrant dans le domaine de la Petite Enfance. Y a-t-il des remarques ?

(Aucune remarque)

LE RAPPORT N° 09-18260-DPE - 09-65 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18154-JEUNE - 09-66 7S DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA JEUNESSE -Dispositif Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS) - Attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire (MARS). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Il s'agit de l'attribution de subventions aux associations intervenant dans l'action Marseille Accompagnement à la Réussite Scolaire. Y a-t-il des remarques ?
(Aucune remarque)

LE RAPPORT N° 09-18154-JEUNE - 09-66 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-67 7S : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^{ème} Secteur de Marseille et l'association "les Paniers Marseillais", sise Cité des associations, Boite 199 - 93, la Canebière - 13001 Marseille.

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

C'est encore une convention d'objectifs, avec l'association, "les Paniers Marseillais", qui fédère les Marchés Paysans de manière à mieux gérer leur développement et à permettre des localisations qui soient cohérentes. S'il n'y a pas d'objection, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-67 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18167-DGABC - 09-68 7S DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - COORDINATION THEMATIQUE -Crèches - Travaux de sécurité anti-intrusion - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Dans ce rapport, il s'agit de travaux dans les crèches, des travaux de sécurité anti-intrusion. Dans les crèches les Alpines, les Olives, Les Oliviers, Saint-Just Corot et Saint-Just Perrin, dans le 13^{ème} arrondissement, et également à la Busserine, dans le 14^{ème} arrondissement.
S'il n'y a pas d'objection, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18167-DGABC - 09-68 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18144-DGASSU - 09-69 7S DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE -Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône - Financement 2009 de la Démarche Qualité des Centres d'Accueil et des Ludothèques - 3^{ème} répartition 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)
(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Dans ce rapport, il s'agit du financement 2009 des la Démarche Qualité des Centres d'Accueil et des Ludothèques. S'il n'y a pas de remarque, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18144-DGASSU - 09-69 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18198 -DGEPE 09-70 7S DIRECTION GENERALE DE L'EDUCATION ET DE LA PETITE ENFANCE - DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET DE LA SOLIDARITE - Politique en faveur de la Famille - Approbation de l'avenant n°2 au Contrat Enfance n° 08-0174. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de

consultation fixé à 16 jours)
(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Dans ce rapport, il s'agit de subventions en faveur de la politique de la famille. S'il n'y a pas de remarque, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18198-DGEPE - 09-70 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18181-DAFP- 09-71 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE -13^{ème} arrondissement - Malpassé - 54 avenue de la Rose - Cession d'un bien immobilier à Monsieur Rolland PALEN (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Dans ce rapport, il s'agit de la cession d'un terrain qui est domicilié au 54 avenue de la Rose, à M. Rolland PALEN.

La Ville de Marseille, propriétaire d'une parcelle bâtie d'une superficie d'environ 265 m², cadastrée à Malpassé C n°39, qu'elle a acquise de Mme MANGEOL par acte authentique les 4 et 25 novembre 1975, pour la réalisation de la 2^{ème} rocade. S'il n'y a pas d'objection, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18181-DAFP - 09-71 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18215-DHL - 09-72 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT -Approbation de l'avenant à la convention ANRU Saint-Paul. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)
(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Pour mémoire, je rappelle que lors du Conseil d'administration du GIP du GPV "Marseille-Septèmes" qui s'est tenu le 30 avril 2009, le Maire des 13^{ème} et 14^{ème} Arrondissements, que je suis, est intervenu sur ce dossier pour exprimer son inquiétude sur la reconstitution de l'offre locative qui s'élève à 38 logements hors site.

On a manifesté notre préoccupation sur le décalage récurrent de phasage entre ces différentes opérations de démolition-reconstruction via les conventions ANRU, et sur l'absence de localisation précise des 10 logements restant à construire suite à la réalisation de l'opération de 28 logements à Cantini.

On a néanmoins émis un avis favorable quant à la réalisation par Habitat Marseille Provence, HMP, de l'opération de 28 logements sur l'avenue Cantini, ainsi que pour la signature de l'Avenant simplifié.

Et par ailleurs, on a rappelé, concernant la copropriété du Parc Corot, la nécessité de mettre en place rapidement le droit de préemption urbain renforcé, afin de lutter contre l'insalubrité et les marchands de sommeil. Voilà ce que je voulais rappeler au sujet de ce rapport. S'il n'y a pas de remarque, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18215-DHL - 09-72 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18216-DHL - 09-73 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT -14^{ème} arrondissement - Projet de Rénovation Urbaine des Flamants Iris à Marseille - Approbation de l'avenant simplifié n°1. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de

consultation fixé à 16 jours)
(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Il s'agit du projet de rénovation urbaine des Flamant Iris à Marseille. C'est un avenant simplifié. S'il n'y a pas de remarque, je mets ce rapport aux voix. Pas d'opposition ?

LE RAPPORT N° 09-18216-DHL - 09-73 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18184-DAFP - 09-74 7S DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE-14^{ème} arrondissement - Saint-Barthélémy - rue Joseph Proudhon - Constitution d'une servitude de passage en tréfonds au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en vue d'une desserte sanitaire. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Dans ce rapport, il s'agit d'une constitution d'une servitude de passage en tréfonds au profit de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole en vue d'une desserte sanitaire. Là encore, je crois qu'aucun Groupe ne s'y oppose. Donc, s'il n'y a pas d'objection ni de remarque, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18184-DAFP - 09-74 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18286-DGSF & 09-18232-DGSF -09-75 7S DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS -Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Association François Miollis - Opération Notre-Dame - 13^{ème} arrondissement - Modification de la délibération n° 08/0216/EFAG du 1^{er} février 2008.

&

DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS -Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Modification de la délibération n° 08/0216/EFAG du 1^{er} février 2008. (Rapports au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Attention, il y a ici deux rapports ensemble, le rapport n° 09-18286-DGSF et le rapport 09-18232-DGSF - 09-75 7S. Ce sont des modifications de rapport votés en février 2008. Donc, par souci de simplification, nous les avons regroupés. Vous avez tous lu le corps de ces deux délibérations, cela ne fait aucun doute et je vous fais confiance. S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix ces rapports.

LE RAPPORT N° 09-18286-DGSF et 09-18232-DGSF - 09-75 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18147-TAM - 09-76 7S DIRECTION GENERALE DE LA LOGISTIQUE - DIRECTION DES TRANSPORTS / ATELIERS / MAGASINS -Réimplantation des activités de la Direction des TAM. Demande d'affectation d'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 16 jours)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Dans ce rapport, il s'agit de la réimplantation des activités de la Direction des TAM et d'une demande d'affectation d'autorisation de programme. S'il n'y a pas de remarque, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18147-TAM - 09-76 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-78 7S:Création d'une aire d'accueil supplémentaire des Gens du Voyage sur le territoire de Marseille (Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Il s'agit maintenant d'un rapport sur les gens du voyage. Je dois vous dire que c'est un rapport particulièrement important et j'espère que vous avez tous lu ce rapport.

Je dois dire qu'en ce qui concerne ce rapport, donc les gens du voyage et notamment Sainte-Marthe, puisque depuis le mois de février des gens du voyage sont à Sainte-Marthe, j'ai rencontré les autorités militaires, hier à Sainte-Marthe, lors du changement du Chef de Corps du Camp de Sainte-Marthe et celles-ci m'ont confirmé que les gens du voyage installés depuis le début du mois de février, devront partir et partiront sous les quinze jours. La réquisition des forces de Police a donc été obtenue. Les gens du voyage en ont été informés. Donc il faut attendre quinze jours pour savoir si vraiment les gens du voyage partiront.

Monsieur BOURGAT.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme ce rapport dépend de ma délégation, je tenais à vous préciser deux choses. Tout d'abord, cela va vous étonner mais nous allons voter avec vous, parce que l'on est d'accord sur la nécessité d'une troisième aire. Il se trouve que le Maire m'a donné cette année, très récemment, je suis membre du Schéma Départemental des gens du voyage, nous savons qu'à Marseille il y a besoin de trois aires, or il n'y en a que deux : une qui fonctionne très bien mais qui est pratiquement toujours pleine ; une autre, comme vous l'avez signalé, qui est avec des gens du voyage semi-sédentaires. Il en faut une troisième.

Par contre, je tiens quand même à préciser que si Marseille n'a pas encore sa troisième aire, nous sommes souvent parmi les villes "Premier Prix" sur le nombre d'aires et, du moins, nous essayons de respecter la législation au maximum.

On serait content, je tiens à le dire, que d'autres villes du département puissent avoir elles-aussi leurs aires, c'est le premier point, ce qui à mon avis déchargerait un petit peu les problèmes sur Marseille.

Deuxièmement, lorsqu'il s'agit de grands passages, avec la Préfecture nous sommes aussi conscients de la nécessité de créer des aires de grand passage qui n'ont rien à voir avec les aires d'accueil de la loi Besson. Il faut ces aires d'accueil de grand passage qui sont très temporaires et qui dépendent de flux que l'on ne contrôle pas toujours et qui ne devraient pas être d'ailleurs dans la ville. Donc j'essaie d'œuvrer au niveau de ma délégation dans ce sens et je pense que cela devrait vous convenir.

Monsieur HOVSEPIAN. Donc, c'était bien cela. C'était donc de dire qu'il y avait deux aires, qu'une troisième aire était indispensable, pour ne pas se trouver devant des situations comme à Sainte-Marthe.

Monsieur BOURGAT. Plus une aire de grand passage.

Monsieur HOVSEPIAN. D'accord ! Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-78 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

**RAPPORT N° 09-18145-DIRAFF - 09-79 7S DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE DIRECTION DE L'ACTION FAMILIALE ET DES DROITS DES FEMMES -Subventions à des associations agissant en faveur des familles et des droits des femmes - 1^{ère} répartition 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)
(Rapport distribué en séance)**

Monsieur HOVSEPIAN. Dans ce rapport, il s'agit là aussi de subventions aux associations agissant en faveur des familles et des droits des femmes. Je pense qu'il n'y a pas d'objection.

LE RAPPORT N° 09-18145-DIRAFF - 09-79 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18152-DASSA - 09-80 7S DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ANIMATION URBAINE -Subvebtions aux associations d'intérêt social - 1^{ère} répartition 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Egalement dans ce rapport, il s'agit de subventions aux associations cette fois d'intérêt social. S'il n'y a pas de remarque, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18152-DASSA - 09-80 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18137-EQSO - 09-81 7S DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE -DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX -Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 2^{ème} répartition 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Dans ce rapport il s'agit de l'attribution de subventions d'équipement à diverses associations. S'il n'y a pas de remarque, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18137-EQSO - 09-81 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18140-DSLE - 09-82 7S DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX -Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des Seniors - 2^{ème} répartition 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)

(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Dans ce rapport, il s'agit de l'attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des Seniors. Tout le monde respecte, honore et aime les Seniors. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18140-DSLE - 09-82 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

RAPPORT N° 09-18173-DASSA - 09-83 7S DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DE LA VIE ASSOCIATIVE ET DE L'ANIMATION URBAINE -Attribution de subventions à des associations d'animation urbaine - 3^{ème} répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9jours)

(Rapport distribué en séance)

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur. Dans ce rapport, il s'agit également de subventions à des associations d'animation urbaine, 3^{ème} répartition. S'il n'y a pas de remarque, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 09-18173-DASSA - 09-83 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

Monsieur HOVSEPIAN.

Par contre, on vient de recevoir ce matin, je précise, à 9 h 14, pour mettre à l'ordre du jour d'aujourd'hui, huit rapports. Je répète : huit rapports reçus ce matin à 9 h 14 !

Nos Services travaillent parfaitement bien mais ce ne sont pas des super-hommes ou des super-femmes et ils ne peuvent pas le faire en trois heures et nous et vous aussi, vous ne pouvez tous les lire en venant ici, avec toute la conscience qui est la vôtre. Je sais que vous êtes tous consciencieux ; quand vous venez ici, vous avez tous pris connaissance des différents rapports qui vous sont proposés.

Donc il n'était pas possible de mettre ces rapports aujourd'hui à l'ordre du jour, étant arrivés à 9 h 14. Donc j'ai adressé un courrier au Maire de Marseille, dont je vous fais part.

"Monsieur le Maire,

Je reçois ce jour par courrier, à 9 h 14, huit saisines portant sur l'urbanisme, alors que mon Conseil d'Arrondissements se tient ce soir à 17 h 30.

Outre le non-respect de l'article L.2511-13 du Code Général des Collectivités Territoriales qui stipule que le délai de saisine du Conseil d'Arrondissements ne peut être inférieur à 15 jours, certains de ces dossiers ont fait l'objet de réserves ou d'opposition de ma part. Il n'est pas acceptable de travailler dans de telles conditions au mépris des élus de proximité.

C'est si vrai que M. Jean-Claude GONDARD avait pris l'engagement, par note n°8/01/DR, mise en diffusion le 7 avril 2008, de ne plus accepter de mesure dérogatoire.

En conséquence, je vous demande le retrait de l'ordre du jour du Conseil du 29 juin prochain des saisines rappelées dans l'état joint à la présente.

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes salutations distinguées."

Voilà la lettre que j'ai adressée aujourd'hui au Maire de Marseille.

Je vous remercie de votre particulière attention. C'est aujourd'hui le dernier Conseil d'Arrondissements avant les vacances, je vous souhaite donc de bonnes vacances et je vous dis : à la rentrée !

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 19 h 50, par M. Georges HOVSEPIAN, Maire du 7^{ème} Secteur.